COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018 A 18H30

Etaient présents : Mme COPIN, Maire, MMrs BEN YAHIA, CAUDRON, Mme ANZALONE, Mr MARY, Mme DEMOLDER, MMrs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, OBRINGER, HERBIN, JANOT, Mmes DZIKOWSKI, VASSEUR, DEWAULLE, MMrs DOMIN, BECQUE, Mme LEBRUN, MMrs LEVECQUE, CAULIER, HUE, Mme MADAOUI

Absents excusés :
Mme LECOMPTE donne pouvoir à Madame le Maire
Mme DECOURRIERE
Mr TRINEL donne pouvoir à Mme DEMOLDER
Mme REGOLLE donne pouvoir à Mme DZIKOWSKI
Mm ARBAOUI donne pouvoir à Mme VASSEUR
Mme COLLET donne pouvoir à Mr BEN YAHIA
Mme SABRIE

Madame Nadine ANZALONE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2018 appelle des observations particulières. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2018.

Afin de corriger une erreur matérielle dans le compte-rendu du Conseil municipal du 28 septembre dernier, au travers duquel Madame Christelle SABRIE a été mentionnée absente, il y a lieu de préciser que celle-ci doit être considérée comme absente excusée en raison d'un non-envoi de convocation.

Afin de passer à l'ordre du jour proprement dit, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer un dossier sur table en fon d'ordre du jour et relatif à une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019.

ADOPTE à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – ACTIVITE ASSAINISSEMENT

Exposé de Madame le Maire :

Le Comité du Syndicat des Eaux du Valenciennois a adopté le 26 septembre 2018 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Société Eau et Force, ainsi que le compte-rendu annuel d'activité de contrôle de contrat de concession du service public de distribution d'eau potable pour l'année écoulée.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ces rapports de l'exercice 2017 adoptés le 26 septembre 2018 par le Comité du Syndicat des Eaux du Valenciennois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

PREND ACTE du rapport de l'exercice 2017 adopté le 26 septembre 2018 par le Comité du Syndicat des Eaux du Valenciennois.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances, qui donne lecture des rapports relatifs aux questions 2 à 6.

2°) SUBVENTION 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – VERSEMENT D'UNE AVANCE

Exposé de Monsieur Dominique MARY :

Le Conseil municipal a décidé d'accorder pour l'année 2018 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 235 200 €.

Dans l'attente du vote de la subvention communale pour l'année 2019 et afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de disposer de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement durant le premier trimestre, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser à compter du 1er janvier prochain le versement d'une avance sur la subvention 2019 pour un montant maximum de 70 000 € au C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE, à l'unanimité, le versement à compter du 1er janvier 2019 d'une avance sur la subvention 2019 d'un montant de 70 000 € au C.C.A.S.

3°) SUBVENTION 2019 A LA CAISSE DES ECOLES – VERSEMENT D'UNE AVANCE

Exposé de Monsieur Dominique MARY :

Le Conseil municipal a décidé d'accorder pour l'année 2018 à la Caisse des Ecoles une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 598 687,50 €.

Dans l'attente du vote de la subvention communale pour l'année 2019 et afin de permettre à la Caisse des Ecoles de disposer de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement durant le premier trimestre, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser à compter du 1er janvier prochain le versement d'une avance sur la subvention 2019 pour un montant maximum de 180 000 € à la Caisse des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE, à l'unanimité, le versement à compter du 1er janvier 2019 d'une avance sur la subvention 2019 d'un montant de 180 000 € à la Caisse des Ecoles.

4°) INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Exposé de Monsieur Dominique MARY :

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et des Etablissements Publics Locaux précise qu'à l'occasion d'un changement de Receveur municipal, l'assemblée doit se prononcer sur l'attribution de cette indemnité relative aux prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le montant de cette indemnité est calculé annuellement à raison d'un pourcentage de la moyenne des dépenses budgétaires des trois derniers exercices, à l'exception des opérations d'ordre, et selon un barème dégressif par tranches de dépenses.

Un nouveau Receveur municipal a été nommé à la Trésorerie d'Anzin à compter du 01 mai 2018.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder une indemnité de conseil au taux maximum à Madame Sylvie WIART, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Receveur municipal et d'affecter cette dépense au compte 6225.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder, à compter du 1er mai 2018, l'indemnité de conseil au taux maximum à Madame Sylvie WIART, Receveur municipal et d'affecter cette dépense au compte 6225.

5°) IMPUTATION DES DEPENSES FETES ET CEREMONIES

Exposé de Monsieur Dominique MARY :

Selon l'instruction comptable M14, le compte 6232 sert à imputer l'ensemble des dépenses relatives aux « fêtes et cérémonies ».

Cependant, du fait de la grande diversité des dépenses que peut regrouper ce compte, celui-ci revêt un caractère imprécis.

Or, la collectivité doit pouvoir justifier de l'utilisation des fonds publics auprès du comptable public, qui doit être en mesure in fine d'établir la nature et l'objet des dépenses en cause.

La liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques est fixée par le décret n°2007-450 du 25 mars 2007, complété par l'instruction codificatrice n°07-024MO du 24 mars 2007.

Le conseil d'Etat dans un arrêt du 4 mai 2015 est venu également préciser les informations dont devait disposer le comptable pour payer les dépenses imputées par la commune au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il convient donc que les dépenses imputées au compte 6232, outre la mention expresse sur le mandat de la fête ou cérémonie concernée, soient autorisées au préalable par l'adoption d'une délibération de principe.

Conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire, il est donc proposé au Conseil municipal d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget, les dépenses suivantes :

De manière générale il s'agit de l'ensemble des biens et services, objets et denrées ayant trait aux fêtes, cérémonies et manifestations officielles et/ou culturelles organisées par la commune.

- Les buffets, boissons et denrées alimentaires diverses,
- Les décorations et illuminations,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et les frais annexes à leurs prestations,
- Les dépenses de personnel (salaires et charges) dans le cas d'intermittents du spectacle,
- Les frais d'expositions et conférences,
- Les feux d'artifice et concerts,
- Les frais de communication liés à ces événements,
- Les droits d'auteur et de diffusion musicale,
- Les frais de sécurité et de gardiennage,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents (y compris les bons cadeaux) offerts à l'occasion de divers événements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité, d'imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget, les dépenses reprises ci-dessus.

6°) PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Exposé de Monsieur Dominique MARY :

Préalablement au vote du budget primitif, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice précédent, qui, pour des raisons de sincérité budgétaire, se doivent d'être réduits uniquement aux dépenses faisant l'objet d'un engagement juridique et financier.

Afin de pouvoir faire face à de nouvelles dépenses d'investissement urgentes ou imprévues sur le 1er trimestre 2019, le Conseil municipal, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut autoriser par l'adoption d'une délibération, Madame le Maire à engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et cela dans l'attente du vote du BP 2019.

L'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser les montants et l'affectation des crédits dont il est question et les crédits autorisés par délibération seront obligatoirement repris au budget primitif 2019.

C'est pourquoi, conformément aux textes applicables et afin de permettre à la collectivité d'assurer la continuité de son action sur le 1er trimestre 2019, dans l'attente du vote du budget 2019, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, et dans la limite des crédits inscrits dans le tableau suivant :

Chapitre (hors Opérations)	Libellé de chapitre	Crédits inscrits au Budget 2018 (hors Opérations)	Crédits autorisés avant le vote du BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	32 233,84 €	8 058 €
21	Immobilisations corporelles	888 567,43 €	222 141 €
23	Immobilisations en cours	254 545,68 €	63 636 €
	Total	1 175 346,95 €	293 835 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE, à l'unanimité, dans l'attente du vote du budget 2019, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018, et dans la limite des crédits inscrits dans le tableau repris ci-dessus.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la septième question.

7°) RECRUTEMENT D'ANIMATEURS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE SAISONNIER POUR LE LALP

Exposé de Madame le Maire :

La Ville de Beuvrages organise chaque année la mise en œuvre d'un programme d'animation pendant les vacances scolaires afin de proposer aux enfants de 11 à 17 ans, dans le cadre du Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité, des activités de loisirs, culturelles ou sportives, des activités extérieures, des mini-séjours.

En prévision de l'organisation des activités pendant l'année scolaire 2018-2019, il est nécessaire de renforcer les services d'animation du LALP pour les périodes des vacances scolaires, y compris période de préparation en amont et de bilan en aval, soit :

- du 17 décembre 2018 au 12 janvier 2019 ;
- du 4 février 2019 au 1er mars 2019 ;
- du 1er avril 2019 au 26 avril 2019 ;
- du 1er juillet au 31 août 2019.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2018 et seront inscrits au Budget Prévisionnel 2019.

Il est proposé d'acter le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour chaque période précisée en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade d'adjoint d'animation (échelle C1).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

ACTE à l'unanimité le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour chaque période précisée.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la huitième question.

8°) CONTRAT AIDÉ – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Exposé de Madame le Maire :

Le 05 juillet dernier, nous avons acté le renouvellement du contrat de travail d'un salarié en CUI-CAE employé au service des espaces sur les nouvelles modalités du PEC.

Il nous est aujourd'hui proposé à effet du 18 décembre prochain de renouveler le contrat d'une autre salariée du service EESJAC actuellement affectée en restauration scolaire et ayant bénéficié d'une période 12 mois de contrats. Je vous propose en conséquence de solliciter le renouvellement de ce contrat au profit de cette salariée pour une nouvelle période de 12 mois sachant que selon les contraintes de continuité de service, je pourrai être amenée à l'affecter également à des missions d'entretien général des locaux ; cette dernière possibilité ayant été préalablement actée par Pôle emploi.

Monsieur BECQUE questionne Madame le Maire sur la signification de l'acronyme PEC. Madame le Maire lui précise que cela est indiqué dans le rapport : Parcours Emploi Compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire, à signer avec Pôle emploi et ce salarié le contrat PEC et les éventuels avenants à intervenir ainsi que tout acte y afférent.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la neuvième question.

9°) ACQUISITION DE TERRAINS RUE DE LA GARE

Exposé de Madame le Maire :

SNCF Réseau, établissement public à caractère industriel et commercial, régi par le Code des transports, est propriétaire sur la commune du terrain constituant la voie dénommée « rue de la Gare », cadastré section AC n° 759p, pour une superficie d'environ 875 m².

SNCF Réseau propose la cession de ce bien au profit de la commune à titre gratuit. Pour information, s'agissant de voirie, l'avis des services de France Domaine n'a pas à être requis.

Certains riverains sont également propriétaires de morceaux de terrains actuellement aménagés en trottoirs de cette même voirie. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AC n° 761p d'une superficie de 26 m²
- AC n° 762p d'une superficie de 30 m²

appartenant à Mme DAYEZ Annie et Mr WOLSKI Francis,

- AC n° 763p d'une superficie de 26 m²
- AC n° 764p d'une superficie de 19 m²

appartenant à Mme LE BOT Mélanie et Mr QUIQUEMPOIS Cédric.

Considérant que les services communaux assurent déjà l'entretien de ces terrains, il est demandé au Conseil municipal de m'autoriser à :

- signer l'acte de vente de ces parcelles ;
- mettre en œuvre la procédure de classement dans le domaine public desdites parcelles.

BEUVRAGES (59)
Rue de la gare
COMMUNE - voirie
Parcelles AC 759p – env. 875 m²

CADASTRE

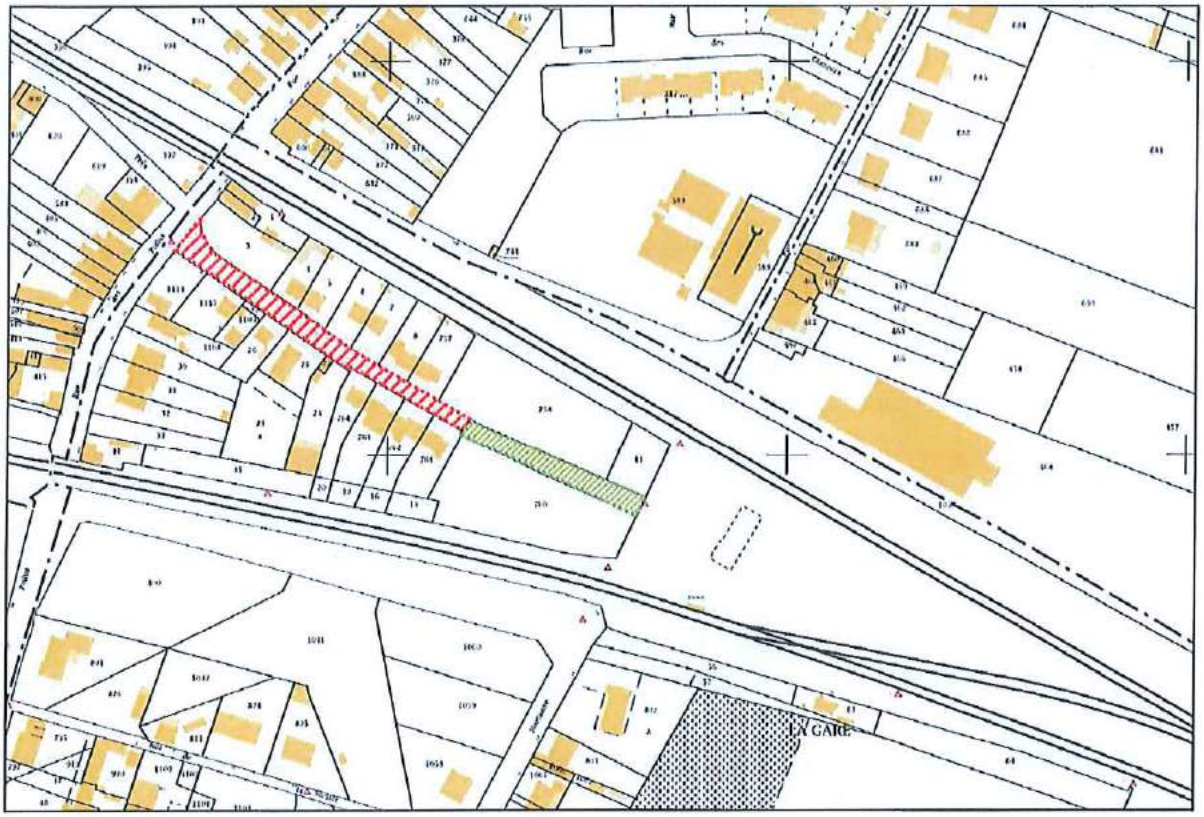

Références de la parcelle 000 AC 759

Référence cadastrale de la parcelle	**000 AC 759**
Contenance cadastrale	**1 482 mètres carrés**
Adresse	**RUE DE LA GARE 59192 BEUVRAGES**

Env. 875 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tous les actes et pièces afférents à cette cession et à engager la procédure de classement dans le domaine public communal des parcelles susnommées.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Ali BEN YAHIA, Adjoint à la Politique de la ville, qui donne lecture des rapports relatifs aux questions 10, 11, 12 et 13.

10°) FONDS DE CONCOURS SIGH – SERVICE DE PROPRETE

Exposé de Monsieur Ali BEN YAHIA :

Dans le cadre de la rénovation urbaine de la Ville et dans un objectif d'amélioration de la qualité résidentielle, il a été décidé il y a quelques années la mise en place sur un certain nombre de quartiers d'un nouveau dispositif de collecte des déchets ménagers par Points d'Apport Volontaire.

Une batterie de 57 colonnes enterrées, réparties sur 19 points d'apport volontaire(PAV), a ainsi été déployée progressivement sur les secteurs du centre-ville (2 PAV), de la résidence des Chardonnerets (3 PAV) et de la résidence Fénelon (14 PAV), en accord avec le Bailleur disposant de patrimoine sur ces secteurs, à savoir S.I.G.H.

Si ce dispositif présente des avantages pour les particuliers qui n'ont plus à gérer de poubelles ménagères et pour la qualité paysagère de la ville qui n'est plus encombrée par la vue de tous ces conteneurs-poubelles qui demeuraient parfois plusieurs jours sur l'espace public, force est d'admettre qu'il nécessite une attention de tous les jours de la part des services gestionnaires de la voirie (ville) et du service de collecte (Valenciennes Métropole et son délégataire, SUEZ).

Aux dysfonctionnements pouvant survenir sur le matériel proprement dit (casse, panne, trop-plein) s'ajoutent les pratiques inadaptées d'un certain nombre de nos concitoyens : sacs poubelles laissés à même le sol ou de taille inappropriée bloquant les trappes, déchets divers et encombrants déposés au pied des colonnes.

Après une période de mise en fonction délicate pendant laquelle les pannes se sont multipliées, le dispositif fonctionne globalement bien aujourd'hui. Pour ce faire, la ville a dû déployer des moyens humains et techniques importants afin d'assurer un service d'alerte sur les dysfonctionnements et d'évacuation des déchets divers et encombrants vers la déchetterie.

La ville mobilise à cet effet 2 personnes du service propreté et un camion benne à raison de 2h30 par jour de service. Ces personnes interviennent également occasionnellement sur l'évacuation des matériaux et encombrants déposés dans les voyettes venelles de la résidence Fénelon par les riverains (pas toujours identifiables).

Ce service représente un total annuel prévisionnel de 1304 H pour notre personnel, soit un coût de revient approximatif de 28 700€ pour la commune.

Le cadre du dispositif fiscal d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties permet aux bailleurs sociaux de valoriser leurs engagements en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Considérant que ce service est un atout pour le maintien d'un cadre de vie propre et agréable, la Société Immobilière du Grand Hainaut a accepté le principe d'une contribution financière à son fonctionnement.
Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de fonds de concours jointe en annexe permettant le versement de cette participation de la S.I.G.H. pour la réalisation de ce projet, à hauteur de 6 000 €, selon le plan de financement ci-dessous :

Coût prévisionnel du service de propreté urbaine – gestion des déchets	28 688 €
Montant du fonds de concours de la S.I.G.H. à verser à la ville de Beuvrages	**6 000 €**

- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE BEUVRAGES PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DU GRAND HAINAUT (S.I.G.H.)

Objet : colonnes enterrées et dépôts sauvages

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE BEUVRAGES PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DU GRAND HAINAUT

Objet : gestion des colonnes enterrées et dépôts sauvages
Année 2018

ENTRE D'UNE PART

La Ville de Beuvrages, ci-après désignée « la ville », représentée par son Maire Madame Marie-Suzanne COPIN, autorisée par les délibérations du Conseil Municipal N°2017-01-01 en date du 03 janvier 2017 et N°2018-11-10 du 22 novembre 2018.

ET D'AUTRE PART

La Société Immobilière du Grand Hainaut, ci-après désignée « la SIGH », enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de VALENCIENNES sous le n°548800382, dont le siège social est situé 40 boulevard SALY - 59300 VALENCIENNES, représentée par Monsieur Pierre TONNEAU, agissant en sa qualité de Président du Directoire,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La SIGH est le Bailleur social majoritairement présent sur la commune de Beuvrages, principalement sur les secteurs de Fénelon, du Centre-ville, et du Ruissard (Résidences Chardonnerets et Duclos). Ce patrimoine de S.I.G.H a été entièrement reconstruit ou réhabilité, en particulier dans le cadre du programme de rénovation urbaine soutenu par l'ANRU et la Région Nord - Pas-de-Calais et porté par Valenciennes Métropole et la Ville de Beuvrages de 2006 à 2015.

Dans le droit fil de cette rénovation et dans un objectif d'amélioration de la qualité résidentielle, il a été conjointement décidé la mise en place sur ces quartiers d'un nouveau dispositif de collecte des déchets ménagers par Points d'Apport Volontaire (PAV). Une batterie de 57 colonnes enterrées, réparties sur 19 PAV, a ainsi été déployée sur les secteurs du centre-ville (2 PAV pour une centaine de logements), de la résidence des Chardonnerets (3 PAV pour 163 logements) et de la résidence Fénelon (14 PAV pour 340 logements individuels dont 209 locatifs SIGH).

Si ce dispositif présente des avantages pour les particuliers et le bailleur qui n'ont plus à gérer le dépôt, le retrait et l'entretien de conteneurs de déchets ménagères ainsi que pour la qualité paysagère de la ville qui n'est plus encombrée par la vue de tous ces conteneurs-poubelles qui demeuraient parfois plusieurs jours sur l'espace public, il nécessite cependant une attention de tous les jours de la part des services gestionnaires de la voirie (ville) et du service de collecte des déchets ménagers (Valenciennes Métropole et son prestataire SUEZ).

En effet, aux dysfonctionnements pouvant survenir sur le matériel proprement dit (casse, panne, trop-plein) s'ajoutent les pratiques inappropriées d'un certain nombre de résidents: usage de sacs poubelles de taille inadaptée entrainant le blocage des trappes ou laissés à même le sol, déchets divers et encombrants abandonnés au pied des colonnes.

Après une période de mise en fonction délicate pendant laquelle les pannes se sont multipliées, le dispositif fonctionne plutôt globalement bien aujourd'hui. Cependant, la ville a dû déployer des moyens humains et techniques importants afin d'assurer un service d'alerte sur les dysfonctionnements et d'évacuation des déchets divers et encombrants vers la déchetterie.

La ville mobilise à cet effet 2 personnes du service propreté et un camion benne à raison de 2h30 par jour de service. Ces personnes interviennent également occasionnellement sur l'évacuation des matériaux et encombrants déposés dans les venelles (ou voyettes) de la résidence Fénelon par les riverains.

Ce service représente un total annuel de 1350 H, soit un coût approximatif de 29 800€ en personnel pour la commune.

Le cadre du dispositif fiscal d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties permet aux bailleurs sociaux de valoriser leurs engagements en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Considérant que ce service est un atout pour le maintien d'un cadre de vie propre et agréable, la Société Immobilière du Grand Hainaut a accepté le principe d'une contribution financière à son fonctionnement.

Cette participation entre dans le cadre national d'utilisation de l'abattement T.F.P.B au titre du volet « Entretien-Maintenance ».

Article 1 : Objet

La présente convention vise à définir les modalités de versement du fonds de concours apporté par la Société Immobilière du Grand Hainaut à la Ville de Beuvrages pour permettre de financer une partie des dépenses du service de propreté urbaine assurant la **gestion des colonnes enterrées et des dépôts sauvages** alentour.

Article 2 : Montant du fonds de concours

Coût total prévisionnel 2018 du service - 1304H à 22€/H	28 688 €
Montant du fonds de concours de la S.I.G.H. à verser à la ville de Beuvrages dans le cadre de l'abattement de la TFPB 2018	**6 000 €**

La Société Immobilière du Grand Hainaut versera une participation de 6 000 € (SIX MILLE EUROS) à la Ville de Beuvrages.

Article 3 : Modalités de versement du fonds de concours

Le fonds de concours sera apporté en un seul versement, sur demande écrite la Ville de Beuvrages.

Article 4 : Durée et caducité de la convention

La durée de la présente convention est fixée à 1 an à compter de sa signature.

Si, au terme de cette durée, l'opération n'est pas réalisée, le bénéfice du fonds de concours tombe.

Article 5 : Communication

La ville de Beuvrages s'engage à mentionner le concours financier de la Société Immobilière du Grand Hainaut sur tout support de communication relatif à cette action et à soumettre pour accord à la Société Immobilière du Grand Hainaut tout support pour validation préalable.

Article 6 : Avenants

Si le montant de ce fonds de concours devait être modifié en raison d'un montant définitif du coût d'opération différent de celui visé à l'article 2, la présente convention ferait l'objet d'un avenant afin de redéfinir les participations financières des parties et sous réserve d'une délibération préalable des organes délibérants de chaque partie si le coût global devait être supérieur au montant visé à l'article 2.

Article 7 : Litiges

Pour tous les litiges pouvant survenir dans l'interprétation ou l'application des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à régler leurs différends à l'amiable avant tout recours à la juridiction compétente.

Fait à Valenciennes, le
Le Président du Directoire de la S.I.G.H.

M. Pierre TONNEAU

Fait à Beuvrages, le
Le Maire de Beuvrages

Mme Marie-Suzanne COPIN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, la convention de fonds de concours reprise ci-dessus.

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention précitée.

11°) BILAN ANNUEL CONTRAT DE VILLE

Exposé de Monsieur Ali BEN YAHIA :

Au titre de sa politique de Cohésion Sociale, ainsi que de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, Valenciennes Métropole est pilote du Contrat de Ville 2015-2020, aux côtés de 40 partenaires signataires. Avec les 17 autres communes du Contrat de ville, la ville de Beuvrages est un partenaire de premier ordre, au vu de son rôle de pilotage de la Politique de la Ville à l'échelle communale.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'un débat sur la Politique de la ville doit être organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des communes ayant conclu un Contrat de ville, à partir du rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ainsi, les communes disposant de Quartiers prioritaires Politique de la Ville ont été mobilisées pour produire un rapport à l'échelle communale, retraçant les compositions et les évolutions des programmations Politique de la Ville 2017. La CAVM rédige actuellement le rapport intercommunal.

Le rapport à l'échelle communale se compose des 5 parties suivantes :
- Bilan des actions financées dans le cadre des Programmations Politique de la Ville
- Analyse de la réalisation des actions
- Bilan des actions à destination du Conseil citoyen
- Bilan de la programmation TFPB
- Bilan de Dotation Politique Ville

Le cadre législatif des Contrats de Ville dispose également que le rapport Politique de la Ville doit être soumis, pour avis, aux Conseils Citoyens mis en place. Cet avis figure en annexe du présent rapport.

Il vous est proposé d'approuver ce bilan communal et de m'autoriser à signer tout acte afférent à ceux-ci tel que le bilan d'agglomération du Contrat de ville de la CAVM 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- APPROUVE, à l'unanimité, le contenu de ce rapport annuel,
- AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout acte afférent à ceux-ci, tel que le rapport intercommunal du Contrat de ville de la CAVM 2017.

Conseil Citoyen de Beuvrages
Hôtel de ville
Parc Fénelon
59192 Beuvrages
Mail : conseilcitoyen@beuvrages.fr
Tel : 07 83 87 58 49

Beuvrages, le 14/11/2018

Objet : Programmation TFPB 2019-2020 et bilan du Contrat de ville 2017 sur Beuvrages

Madame le Maire,

Par la présente je vous informe que lors de la séance du Conseil citoyen du 12 novembre dernier, les membres présents ont pris connaissance, puis échangé pour finalement soumettre leur approbation concernant les sujets suivants :

1- Le bilan du Contrat de ville 2017 réalisé sur la commune de Beuvrages,

2- L'intention de programmation TFPB 2019-2020 des 4 bailleurs présents sur la commune.

Je vous prie de bien vouloir agréer Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le trésorier du Conseil citoyen de Beuvrages

Conseiller citoyen Beuvrages

Jean-Michel CARION

Bilan du Contrat de ville 2017

Ville de Beuvrages

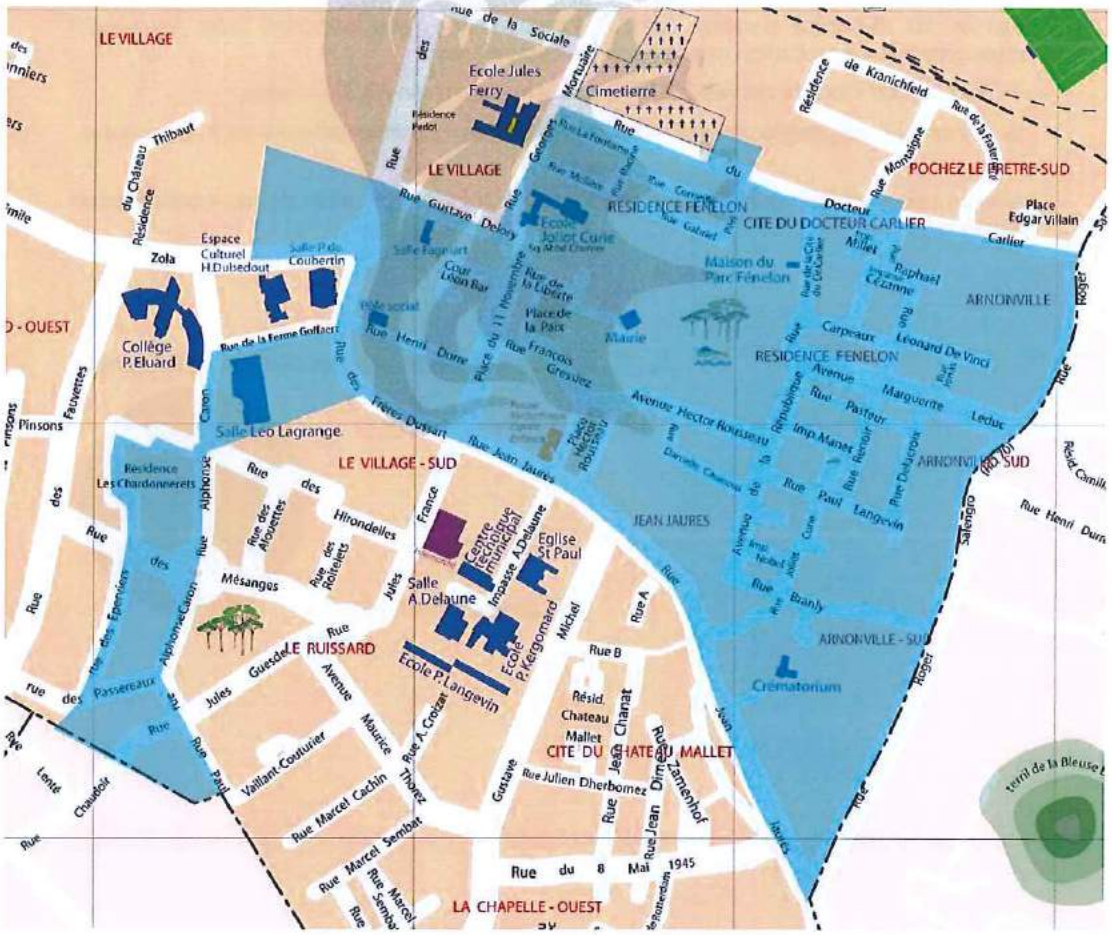

Plan du Rapport Politique de la Ville 2017

I Bilan des actions financées dans le cadre des Programmations Politique de la Ville 16
II Analyse de la réalisation des actions.....5
III Suivi de la mise en place du Conseil citoyen.....6
IV Bilan programmation TFPB.....9
V. Bilan DPV 16

ANNEXE 1 : Diagnostic : action du Conseil citoyen.....17
ANNEXE 2 : Synthèse de la Programmation 2017.....20

I. Bilan des actions financées dans le cadre des Programmations Politique de la Ville 2017

En 2017, 10 actions locales (dont 2 mutualisées) et **9 actions intercommunales**, soit 19 actions au total

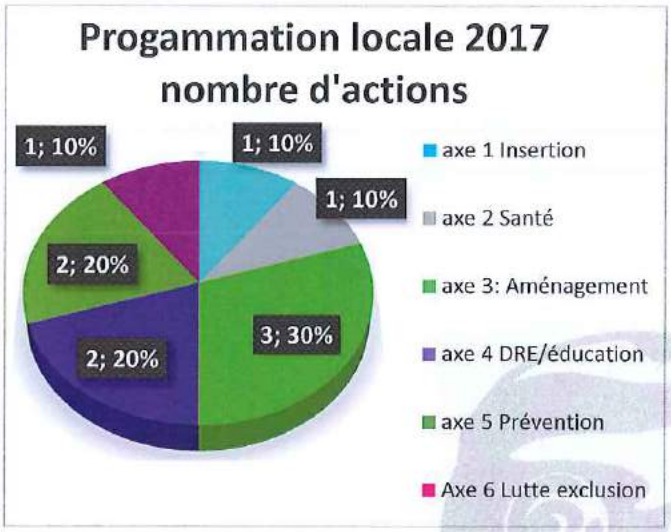

En 2017, une action est retirée de la programmation DRE : Groupe de besoins particuliers (plus de 10 ans dans le DRE). Celle-ci est intégrée depuis dans le droit commun et est portée par la ville. Le choix dans la programmation fut de maintenir et d'accompagner le développement des actions récentes tel que le Chantier éducatif/FTU/Conseil Citoyen ou bien encore le CISPD et ses actions.

En 2017, la ville met en place des actions dans chacun des axes du Contrat de Ville. Il est à préciser que la ville s'appuie sur la programmation d'actions intercommunales ce qui lui a permis de développer et d'expérimenter de nouveaux champs d'intervention sur la commune comme : la parentalité via le soutien du Gip réussite éducative, la création du club scientifique avec l'action Sciences pour tous et les marches exploratoires type arts de la rue avec le Boulon.

POUR L'ANNEE 2017 avec la répartition suivante des financements :

Le **coût total des actions locales** est de **270 440 €** soit :

- Etat : 25 653 €
- FIPD/Etat : 2 410 €
- Ville : 151 507 €
- Région : 8 470 €
- Département : 8 904 €
- CAF : 42 230 €
- Bailleurs : 1 300 €
- Raismes/Anzin 26 966 €

Le **coût total des actions intercommunales** est de **252 804 €** soit :

- Ville : 1 630 €
- Etat : 106 552 €
- CAVM : 100 276 €
- Région : 28 495 €
- Département : 15 831 €

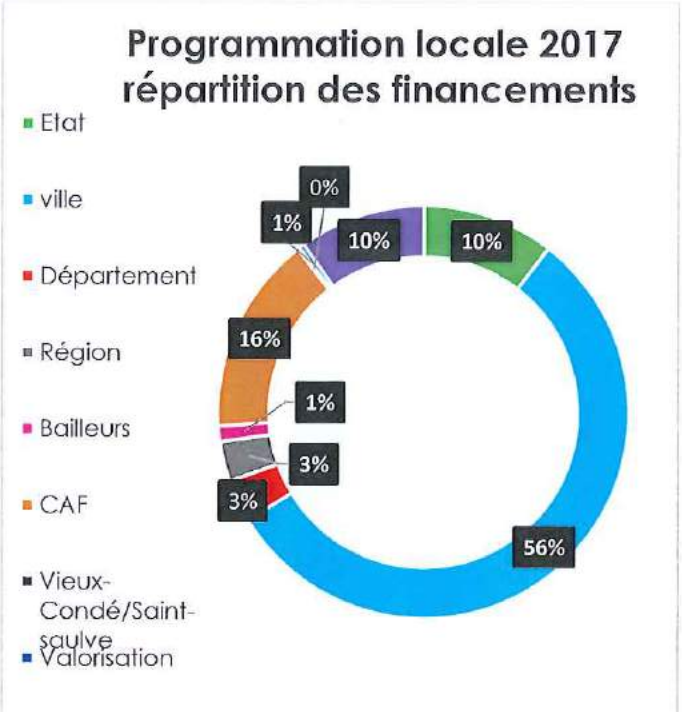

Les 7 nouvelles actions pérennisées dans la programmation 2017 sont issues du plan

d'action des déclinaisons locales du Contrat de ville (comme le chantier éducatif, le CISPD, ou bien encore l'orientation scolaire et la parentalité et enfin le Conseil citoyen, le FTU).

Une autre action comme l'Espace Ouvert d'Education Permanente existe depuis plus de 5 ans. Cependant celle-ci répond à des besoins indispensables auprès des habitants de la commune à défaut de posseder un centre social sur le territoire communal.

Certaines reposent sur une expérimentation poussée sur 3 années, Mobil culture pass, sur lequel la commune souhaite accompagner le collège sur l'orientation post 3ème.

Enfin certaines thématiques comme le dispositif du Conseil citoyen reposent sur un portage mutualisé inter communes.

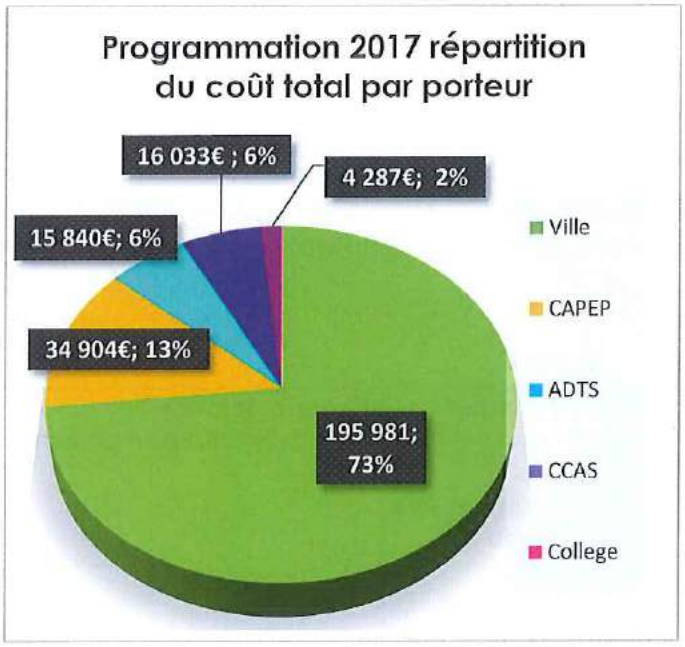

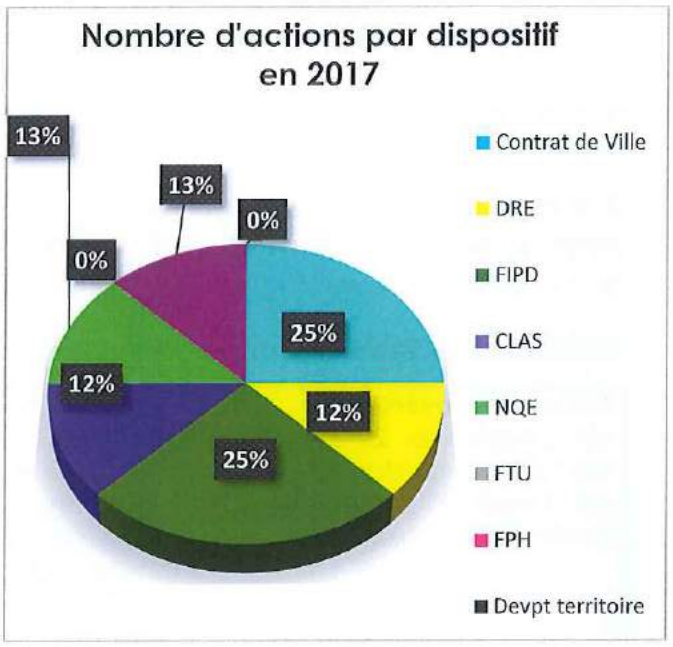

En 2017, il y a **6 porteurs** de projets différents dans le cadre de la programmation :

- L'association STAJ porte **1** action, CFGA conseil citoyen
- le collège porte **1** action : Mobil culture pass
- l'association ADTS porte **2** actions : FPH et NQE
- le CAPEP porte **1** action : Espace ressources
- le CCAS porte **1** action : Chantier éducatif
- la ville de Beuvrages pour le CISPD porte **3** actions : Dangers d'internet, MILDECA et Ingénierie du poste

Sur les 9 actions : **1** est une action nouvelle (CFGA), Maintien et développement des actions de 2016.

II. Analyse de la réalisation des actions

Nombre d'actions réalisées, reportées, abandonnées

La totalité des actions 2017 a été réalisée. Cependant, on constate qu'un certain nombre d'entre elles a bénéficié d'un report de crédit leur permettant de se finaliser dans des conditions plus propices en terme de calendrier : Conseil citoyen qui s'est prolongé sur 2018 ; la Grande traversée qui a permis de mobiliser les habitants et de les investir toute l'année dans la préparation de ce grand projet inter-territoire. Le dispositif FTU, quant à lui, s'étale sur 2 ans ½ pour sa mise en œuvre ce qui a permis de pouvoir construire progressivement l'outil, ainsi la première commission de projets a eu lieu en septembre 2017.

L'action « Parcourir Beuvrages » financée exclusivement par la ville en 2016 s'est poursuivie avec le collège en 2017. Les élèves ont continué de construire leur parcours d'application mobile de découverte de la ville avec le concours des associations locales autour de la mémoire et de service de la ville (communication/aménagement/politique ville).

D'autres actions reposaient sur des études/diagnostic qui ont permis de soumettre de futures pistes de travail comme l'étude Cadre de vie, ciblée sur l'aménagement des **4** entrées de ville en concertation avec la population.

Les bénéficiaires des actions : 2231

<table>
<tr><td>La Grande traversée:
Un groupe de 20 personnes dont 3 hommes dans le groupe de travail du projet avec le Boulon à la médiathèque</td><td>Prévention des dangers d'internet :
794 collégiens (5ème, 4ème et 3ème) des collèges d'Anzin, Beuvrages
(3 demi-journées d'intervention au collège de Beuvrages) et Raismes ainsi que 65 jeunes des LALP
(2 demi-journées d'intervention à destination des jeunes des LALP – une pour les 11/13 ans et une pour les 14/17 ans),
58 parents (une intervention en soirée à la médiathèque de Beuvrages)
2 classes de CM2 des écoles de Beuvrages (une demi-journée d'intervention).</td><td>Groupe de parents :
Un noyau de 10 mamans de la ville</td></tr>
<tr><td>L'Espace ressources :
60 bénéficiaires
dont 3 hommes et 57 femmes
18-25 ans : 1
26-49 ans : 38
50-64 ans : 12
Plus de 65 ans : 9</td><td>Le chantier éducatif
32 participants
dont 11 hommes et 21 femmes :
16-17 ans : 7
18-25 ans : 1
65 et plus ans : 15</td><td>Mobil culture pass :
8 participants
dont 1 garçon âgé de 14 ans et 1 de 13 ans et leurs parents</td></tr>
<tr><td colspan="2">L'action « Nos quartiers d'été » fonctionne sur le principe de la mobilisation d'habitants bénévoles qui réunit une trentaine de beuvrageois et d'associations chaque année depuis 2015 sur 6 mois de préparation dans le cadre de rencontres mensuelles. Un temps fort réunissant plus de 500 personnes.</td><td>Projet d'initiatives citoyennes, 20 projets en 2017 qui s'adressaient à plus de 1367 personnes.</td></tr>
</table>

Les acteurs de la programmation

La moitié de la programmation sur la commune est intercommunale, cependant la ville accompagne ces actions par l'implication de ses agents (médiathèque/vie associative/gestion urbaine de proximité/jeunesse/CISPD/CCAS/logement) pour mobiliser le public, le soutien financier si cela est nécessaire dans la mise en œuvre de club (Sciences pour tous) et la prise en charge de transport, alimentation, l'accueil de journée associative pour le PRAVA). L'ingénierie politique de la ville coordonne ces actions en collaboration avec les services internes.

Certains services de la municipalité portent des actions comme : **le poste aménagement urbain et gestion urbaine de proximité** responsable de l'Etude cadre de vie et référent du FTU, le **CCAS :** la directrice et assistante sociale assurant le portage de l'action Chantier éducatif, **Poste insertion emploi et vie associative, et économique** : portage NQE, formation des associations, **La médiathèque :** la grande traversée avec le groupe habitant médiathèque, résidence artistique : CLEA de la CAVM, **Poste coordonnateur CISPD :** portage de l'action Danger d'internet, formation addiction, échanges de pratique entre médiateurs.

Hors programmation droit commun : service médiation, groupe de parents.

Les porteurs de projets restent les mêmes depuis 2 ans.

III. Suivi de la mise en place du Conseil citoyen

Le CC a-t-il un **statut associatif** ? Création de l'association lors de l'assemblée générale constituante en date du 26 janvier 2017 l'association dénommée « Conseil Citoyen de Beuvrages ». Son siège social est situé à l'Hôtel de ville, Parc Fénelon 59192 Beuvrages, celle-ci est déclarée sous le n° W 596006101. Les statuts de l'association du Conseil Citoyen ont été construits en concertation avec un groupe de membres volontaires avec le soutien de STAJ. Ils ont ensuite été débattus en séance plénière puis validés en janvier 2017. Le bureau de l'association a successivement perdu ses membres, la secrétaire, puis la présidente et enfin la trésorière entre mars et juin 2017. Le Conseil citoyen a travaillé sur un règlement intérieur qui définit les modalités de fonctionnement de celui-ci : le rôle de chacun, le système de vote, de prise de décision et leur représentativité dans le Conseil Citoyen mais également dans les instances extérieures FTU, projet thématique, actions du Contrat de ville, rencontres master-class et intercommunales : comité de pilotage. Il a été débattu et validé en septembre 2017 en même temps que le renouvellement du bureau de l'association.	**Effectif :** Le CC est passé de **32** membres à sa création à **22** membres en 2017. **15** démissions: - **8** membres sont peu ou voire jamais venus, - **1** membre est devenu membre du conseil municipal, - **1** membre a fermé son commerce et n'habite pas la commune et ne peut donc continuer à rester membre, - **2** membres pour raisons personnelles, - **1** personne pour reconversion professionnelle, - **2** membres pour raisons de santé, - **1** membre ne s'est pas prononcé. Ainsi, huit intégrations de membres ont eu lieu en 2017 qui s'expliquent par la mise en place d'une campagne pour rejoindre le Conseil Citoyen réalisée par ses membres avec le soutien de la ville. Ils ont conçu un questionnaire diffusé lors de la Fête des voisins, Nos quartiers d'été, plus un coupon-réponse diffusé dans le journal municipal. Ceci a permis d'identifier **20** personnes qui ont été invitées lors d'une réunion d'information sur le conseil citoyen le 28 septembre 2017. Cette rencontre animée par les membres eux-mêmes a permis de convaincre les **6** membres présents de rejoindre le conseil citoyen.	**Composition :** Tout le monde peut voter. Le collège association/ profession libérale et commerçant est pourvu de 8 associations, qui diffèrent des 8 du départ. En effet **3** départs **1** profession libérale et **2** commerçants sont à déplorer qui ont été remplacés, par un représentant du club de marche nordique, de l'association de basket féminin et d'une association de parents d'élèves. Le collège habitant est actuellement constitué de **11** membres ; au départ ils étaient **22** membres.

Diversité des membres : (Age, sexe...)	**Ingénierie dédiée :** La chargée de mission politique de la ville est présente à toutes les séances soutenue par une volontaire en service civique entre septembre 2016 et septembre 2017, mais également le chargé de mission Gestion urbaine de proximité et Aménagement ainsi que le chargé de mission animation des quartiers et vie associative qui sont mobilisés en fonction des thématiques abordées au gré des ordres du jour. La ville a continué de soutenir l'aspect logistique et administratif des rencontres.	**Formation, accompagnement :** **Restitution du 11 mars des Conseils Citoyens de Beuvrages, Saint-Saulve et Vieux-Condé (15** membres, échanges d'expériences de projets par Conseil Citoyen et présentation d'action programmation PV avec les membres sur différentes thématiques : parentalité, intergénérationnelle, rénovation urbaine, bien manger. **Certificat gestion associative** (3 séances thématisées), participation des 5 membres entre juillet et décembre 2017, par l'association STAJ, **3** personnes ont obtenu le CFGA (une personne était en étude et l'autre salarié ne pouvant pas forcément se libérer.
Autonomie : (Selon vous, que est le degré d'autonomie du Conseil Citoyen ? Se saisit d'enjeux propres ? Trouve- t-il ses interlocuteurs ?) Le service Politique de la ville et un service civique (de septembre 2016 à septembre 2017), préparent et animent chaque rencontre dont certaines ont été co-animées avec UNADEL (2 séances), l'association STAJ (3 séances), la déléguée du préfet et l'agglomération (2 séances : programmation politique de la ville, plus la validation de la programmation TFPB). Depuis que l'association est créée, les séances sont co-animées par les membres du bureau mais également par des membres volontaires en fonction des thématiques abordées dans les ordres du jour. La trame du compte-rendu était réalisée par la volontaire en service civique puis par des membres volontaires depuis mai 2017. Cependant il est à souligner un important soutien de la chargée de mission politique de la ville.	**Dynamisme, initiatives :** Groupe moteur de **10 à 15** personnes dont certains ont participé aux 12 rencontres organisées pour l'année 2017. Les membres se réunissent de façon mensuelle, auxquelles s'ajoutent d'autres rencontres thématiques mobilisant des membres volontaires - projet voies ferrées (**7**), - écriture des statuts (**1**), - écriture du règlement intérieur (**2**), - campagne de recherche de nouveaux membres du Conseil Citoyen (**2**).	**Thématiques, enjeux forts :** Le CC s'attache souvent vers des sujets à l'échelle de la ville. Il sait trouver les bons interlocuteurs en fonction de la thématique qu'il aborde ou questionne. Cependant, le soutien de la ville reste plus que nécessaire afin de faire le maillage et parfois replacer dans un contexte général ses propres CC.
Budget dédié : Le Conseil citoyen se réunit généralement au sein de la Maison du parc Fénelon, financée dans le cadre de la DDU en 2010 Matériel ville : Utilisation de l'ordinateur portable, du vidéo projeteur, écran de la ville, Paper bord, impression des documents de travail et envoi (mail et envoi courrier, compte-rendu, invitation, supports écrits pour projet de concertation). La ville a attribué une subvention de fonctionnement pour l'association à hauteur de 1 500 € en 2017. Celle-ci lui a permis de s'équiper en informatique, appareil photo, fournitures administratives et autres.	**Participation programmation locale :** **Concertation étude des entrées de villes** (mars 2017) **Restitution du projet du collège sciences po** « Beuvrages dans 30 ans » (juin 2017) **Temps collectif jeunes/foyers du 2ème Chantier éducatif** de juillet 2017 (4 membres) **TFPB : 6** membres aux 3 diagnostics en marchant dans le cadre de la TFPB et participation à leur restitution (juillet et août 2017)	**Participation Instances Agglo :** (Si oui lesquelles ? Commentaire éventuel) **Master class thématique : Insertion**, 2 membres présents **Réunion préparatoire du Contrat de ville** : 2 membres et 2 rencontres **Copil Contrat de ville:** - mars 2017, un membre - juin 2017, un membre

Dépôt fiche P.V Certificat à la formation de gestion associative : CFGA par STAJ, mutualisé avec les communes de Saint-Saulve et Vieux-Condé. Prolongation de l'action avec Unadel jusque mars 2017 et son temps de restitution entre les communes de Saint-Saulve, Beuvrages et Vieux-Condé	**Séance sur la programmation locale et la TFPB** : sous une configuration plus interactive avec la participation de **4** porteurs et des bailleurs dans le cadre de la TFPB qui ont pu échanger directement sur leur action avec de petits groupes de membres du Conseil Citoyen qui ont tourné sur chaque atelier. **Projet des voies ferrées,** Mobilisation de **6** membres sur environ 9 rencontres, depuis octobre 2016, dont une rencontre avec le Sous-préfet, la Sncf et la ville puis une seconde avec la Préfète à l'égalité des chances.	

Observations complémentaires :

Rencontre de la Préfète à l'égalité des chances, séance août 2017

Bilan étape du contrat de ville avec la CAVM séance octobre 2017

Programmation 2017-2018 politique ville et TFPB, format table projets : mise avant des Chantiers éducatifs du CCAS, STAJ avec le CFGA, TFPB : SIGH /FTU et Espaces ressources du Capep.

IV. Bilan plan d'action de l'abattement de la TFPB

1) **Référents techniques sur la commune :**
   - Nicolas TRELCAT, DGS
   - Stéphane DUBRUNFAUT, gestion urbaine de proximité et aménagement
   - Lise GOLSE : politique de la ville, médiation

2) **Elus de référence:**
   - Mme le Maire : Marie-Suzanne COPIN
   - 1er adjoint : Monsieur Ali BEN YAHIA, Maire-adjoint à la politique de la ville

3) **Mode de gouvernance local :**

La mise en œuvre de la concertation locale sur l'abattement de la TFPB a donné lieu à de nombreux questionnements de la part des partenaires et acteurs impliqués. La recherche de lisibilité et de transparence sur la définition des actions, leur éligibilité, les masses financières en jeu, a nécessité un certain temps de compréhension et d'adaptation. S'il reste encore en ce début d'année 2017 des zones d'ombre sur les montants réels dont bénéficient les bailleurs au titre de l'abattement (partie du patrimoine Habitat 62-59 Picardie qui devrait en bénéficier mais qui en est exclu, patrimoine en ZUS toujours bénéficiaire en 2016 mais enveloppe non affichée, éléments de comparaison avec les moyens de droit commun mobilisés par les bailleurs,...), la ville s'est organisée en interne afin de pouvoir émettre des avis circonstanciés et soumettre aux différents bailleurs (3 concernés sur le territoire municipal, hors Maisons et Cités en attente du feu vert ministériel) ses objectifs prioritaires ainsi que des propositions d'actions et de participation (financière et technique) sur des actions déjà à l'œuvre dans les quartiers.
Une cellule restreinte de pilotage a été mise en œuvre, qui regroupe les deux chargés de mission de la ville (politique de la ville et GUP), le Maire et l'Adjoint à la politique de la ville, ainsi que les référents TFPB désignés par les bailleurs, chacun de ces derniers étant reçu individuellement.
L'examen des programmes d'action a été soumis à une grille de lecture qui fut poursuivie par la mise en place d'une programmation concertée selon le détail ci-après.

- **Grille de lecture des programmes établis par les bailleurs:**

L'abattement sur la TFPB est un instrument financier au service de l'amélioration de la gestion de proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les actions proposées par les bailleurs à ce titre doivent soit :

➢ Entrer dans les cibles qui ont été définies par la convention de gestion urbaine signée en 2008 dans le cadre du projet de rénovation urbaine et qui demeure d'actualité :

1. PROPRETE
2. ENTRETIEN, REPARATION, MAINTENANCE, GESTION DU PATRIMOINE
3. TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LES INCIVILITES
4. STATIONNEMENTS ET DEPLACEMENTS URBAINS
5. COLLECTE SELECTIVE ET GESTION DES ENCOMBRANTS

➢ Relever des orientations du contrat de ville 2015-2020, en particulier :

- Orientation 3 : Accompagner l'aménagement urbain, le renouvellement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble
- Orientation 5 : Prévenir la délinquance et accompagner les victimes

Au regard du cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB et du diagnostic posé sur les quartiers concernés, la ville de Beuvrages a souhaité mettre en avant 3 enjeux prioritaires :

- Renforcement de la gestion locative (humaine et technique),
- Assurer la tranquillité des habitants,
- Améliorer le vivre ensemble

C'est donc à l'aune de ces éléments qu'ont été élaborés les avis de la commune et amendés les programmes soumis par les bailleurs en 2017. Le Conseil citoyen a été associé à la démarche.

- **Gouvernance en 2017 :**

  La démarche programmatique des actions en 2017 est définie comme tel :

AGENDA 2017	ACTION	ACTEURS
20 février	Signature convention TFPB	Madame le Maire
15 mars	Sollicitation auprès de madame le Maire pour la mise en œuvre d'une convention spécifique d'utilisation de la TFPB	• Maisons et Cités
Avril	Réponse courrier de Madame le maire expliquant que la ville est attente de la validation de leur reconnaissance TFPB	• Maisons et Cités
13 avril	Rencontres successives politiques et techniques puis bilan 2016 et perspectives 2017	• SIGH, • Partenord habitat, • Maisons et cités
26 avril	Rencontres politiques et techniques	• Habitats 59-62.
Juin-Juillet	Diagnostics en marchant sur les secteurs du centre-ville, Fénelon et Chardonnerets	• Elus et techniciens de la ville concernés (médiation, services techniques, police municipale, CISPD, politique de la ville et GUP), • Bailleurs (cadres référents et personnels de proximité), • Service GUP de Valenciennes Métropole, • Membres du Conseil Citoyen volontaires, • Habitants intéressés.
Août-Septembre	Définition des plans d'action	• Bailleurs • Services municipaux concernés, • Membres de conseil citoyen volontaires, • Partenaires techniques (club de prévention, structure d'insertion, prestataires divers).
Octobre-novembre	Validation technique et financière	• Cellule technique restreinte • Conseil Citoyen, le 12 octobre 2017 • Comité technique et pilotage début novembre

TFPB BEUVRAGES - Bilan actions 2017

Année	2017
Organisme	SIGH
Quartier prioritaire/ville	QP059021 - Fénelon, Centre ville, Chardonnerets
Nombre de logements dans le quartier	515
Montant annuel de l'économie d'impôt générée par l'abattement	88 708 €

Réalisé 2016 : 20 771 €

Report 2016 + 2017 = 156 645 €
Prévisionnel 2017 : 48 667 €

Présence de proximité : renforcement et formation/soutien

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Présence sur site et ce, afin de répondre à la demande de notre clientèle. Cela aura pour but une meilleure remontée d'informations de la part de notre personnel de terrain. Cette présence apportera un accompagnement plus soutenu et personnalisé de notre clientèle. De plus, un renforcement du repérage des situations fragiles par le personnel de proximité permettra d'optimiser les leviers du relogement

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Évaluation qualitative de l'action	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL-PREVU	observations
		Action spécifique au quartier	Renforcement des moyens de gestion de droit commun										
Renforcement de la présence du personnel de proximité (chardonnerets)	Deux gardiens logés ; les loyers et charges étant pris en charge par le bailleur. Présence active pour répondre aux publics et notamment accompagner les seniors et personnes à mobilité réduite		X	Idem qu'en 2016. Satisfaction des habitants et de la municipalité vis-à-vis du service rendu. Bonne coordination aves les services municipaux. Voir avec enquête de satisfaction pour évaluation rs	2017	9 867 €	9 867 €	0 €	9 867 €	100%	9 967 €	0 €	Vérifier la satisfaction des habitants vis-à-vis du nouveau service rendu et la coordination aves les services municipaux. Amélioration à apporter sur la gestion des déchets ménagers et encombrants (dépots importants autour des colonnes de tri sélectif) en lien avec les ambassadeurs du tri.
Renforcement de la présence du personnel de proximité (centre ville)	Un gardien logé en centre ville, à Gressiez (nouveauté depuis novembre 2017); les loyers et charges étant pris en charge par le bailleur. Présence active pour répondre aux publics et notamment accompagner les seniors et personnes à mobilité réduite		X		2017	984 €	984 €	0 €	984 €	100%	984 €	0 €	Amélioration à apporter sur la gestion des déchets ménagers et encombrants (dépots réguliers autour des colonnes de tri sélectif).
Participation financière au dispositif AGIL	Suivi social spécifique		X		2017	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €	100%	5000	0 €	Convention établie pour 2017 , pour un suivi (menage résident en zone d'abattement TFPB), en supplément des suivis réalisés sur la convention CAVM.

Entretien/maintenance

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Évaluation qualitative de l'action	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL-PREVU	observations
		Action spécifique au quartier	Renforcement des moyens de gestion de droit commun										
Surentretien	Suite aux diagnostics réalisés en juillet 2017, différentes interventions avaient été fléchées par le conseil citoyen et la Ville ; l'enveloppe initiale pourrait être utilisée dans ce cadre		X	Remise en état de 2 logements avant relocations Réparations diverses suite à dégradations : extincteur, bardage, porte d'entrée (résidence des chardonnerets)	2017	10 200 €	10 200 €	0 €	10 200 €	100%	10 000 €	200 €	Partir contexte des diagnostics.Dépenses à justifier au regard des couts moyens en QPV et hors QPV (*ex réparation et sécurisation de toutes les armoires électriques de l'immeuble Liberté - remplacement des descentes d'eaux pluviales et boîtes aux lettres vandalisées à Fénelon, etc.*)
												0 €	

Tranquillité résidentielle

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Suivant le CISPD et autres réunions en sous préfecture, il a été constaté que les incivilités étaient récurrentes. Dans le but d'apporter une plus grande sécurité à notre clientèle, un dispositif de médiation a été mis en place afin d'accompagner les clients en difficultés tout en servant de passerelle aux forces de l'ordre.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Évaluation qualitative de l'action	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL-PREVU	observations
		Action spécifique au quartier	Renforcement des moyens de gestion de droit commun										
Renforcement du suivi et des évolutions des incivilités	Responsable sécurité patrimoine de la SIGH venant en appui du personnel de terrain, prenant en charge les relations avec les services de police et participant au CISPD.		X	bilan sur la commune	2017	420 €	420 €	0	420 €	100%		420 €	Fournir le Bilan 2017 sur la commune au service GUP.

REMARQUES VILLE

Médiation sécuritaire	Marché passé avec la société Protection Plus qui intervient dans les espaces privatifs du bailleur (hall d'entrée notamment pour squat et attroupement) 6 jours par semaine de 22 h à 3 h. Des fiches navettes sont factualisées après chaque maraude. Sur la ville de Beuvrages, la société intervient sur les 163 logements des Chardonnerets et les 30 de la Liberté en centre ville. Aucune charge n'est demandée aux locataires. Coût 5,25/logement/mois		X	Un bilan des interventions est à produire fin 2017 : nombre, qualification des interventions, impact dans le quartier? Relais avec la cellule de veille et les services de la ville concernés.	2017	6 080 €	6 253 €	0	6 253 €	103%	6 080 €	173 €	L'action a démarré fin juin.
Système de vidéo-protection	Entretien des caméras dans 3 halls d'entrées de la résidence des chardonnets, pour lutter contre les squats et le sentiment d'insécurité	X		A COMPLETER	2017	500 €	500 €	0	500 €	100%	500	0	Facture du prestataire à fournir

Développement social (concertation/sensibilisation des habitants, animation, lien social)

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Évaluation qualitative de l'action	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL-PREVU	observations
		Action spécifique au quartier	Renforcement des moyens de gestion de droit commun										
Mise à disposition à la ville d'un local en rez-de-chaussée de la résidence des Chardonnerets pour favoriser le travail des associations de quartiers	local de 80 m²(130 m² surf corrigée) ; les charges étant pris en compte par le bailleur. Coût 3,93 €/m²/12 mois. réception de facture au niveau de la ville	X			2017	6 130 €	6 130 €	0	6 130 €	100%	6 130 €	0 €	En 2018, une convention serait à formaliser entre le bailleur et la ville ; notamment en termes d'assurance.
Chantier éducatif	Chantier à destination de jeunes adultes (16-25 ans) en décrochage et difficulté d'insertion. Action portée par le CCAS et accompagnement éducatif assuré par le CAPEP. Identification et suivi des parcours en partenariat avec : mission locale, service jeunesse, insertion-emploi, médiation, C.I.S.P.D., bailleurs (SIGH, Maisons et cités, Partenord Habitat).	X		Ce chantier a eu comme but d'intervenir chez des personnes âgées ou/et à mobilité réduite afin d'entretenir les espaces verts privatifs. Une convention a été mise en place entre la ville et la bailleur. 18 jeunes ont participé, dont la moitié résident dans le parc SIGH, et 14 personnes agées en ont bénéficié, dont 5 logées par SIGH.	2017	15 571 €	1 100 €	14 471 €	1 100 €	7%	1100	0	Rappel: L'action ayant donné d'excellents résultats au niveau des personnes concernées, jeunes et personnes agées en 2016, il a été décidé de la reconduire en 2017. Une convention a été faite entre le bailleur et la ville.

Petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Évaluation qualitative de l'action	Calendrier	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL-PREVU	observations
		Action spécifique au quartier	Renforcement des moyens de gestion de droit commun										
												0 €	
												0	
				TOTAL 2017		54 752 €	40 454 €	14 471 €	40 454 €	74%	39 661 €	793 €	

BILAN ANNUEL DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Année :	2017	Quartier prioritaire / Ville :	ZONE INTERCOMMUNALE RIVES DE L'ESCAUT /ANZIN - BEUVRAGES - BRUAY SUR L'ESCAUT	commentaire ville de Beuvrages		
				PREVIS 2017	ECART REEL PREVU	REMARQUES VILLE - GUP
Organisme :	PARTENORD HABITAT	Nombre de logements dans le quartier : 166	Montant annuel de l'économie d'impot générée par l'abattement : dont 36 sur Beuvrages	327 logts	-161 logts	Au vu de l'argumentaire sur les permanences. Il y aurait bien 327 logements et non 166..

PRESENCE DE PROXIMITE : RENFORCEMENT ET FORMATION/SOUTIEN

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou souhaits des habitants

INTITULE DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	TYPE D'ACTION (cocher)		CALENDRIER	DEPENSE REALISEE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB	ARGUMENTAIRE	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL PREVU	REMARQUES VILLE - GUP
		ACTION SPECIFIQUE AU QUARTIER	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN										
RENFORCEMENT DE LA PRESENCE DU PERSONNEL PROXIMITE	**Renforcement du gardiennage et surveillance : l'entretien des résidences est réalisé par un employé d'immeubles**		X	2017	1 787 €	1 787 €	0 €	1 787 €	100%	l'intervention des employés d'immeubles permet un entretien qualitatif et une surveillance technique garantissant le bon fonctionnement des équipements et une sécurité de façon optimale	1 787 €	0 €	Beuvrages non concerné (pas de collectif)
	Tenue d'une permanence : responsable client et agent social	X		2017	840 €	840 €	0 €	840 €	100%	Une permanence quotidienne est assurée pour les locataires . Dans le but d' apporter une présence renforcée sur le site, Partenord habitat a installé un point d'accueil. Il comprend, un Responsable de secteur, un technicien de secteur, un agent social , une commerciale de secteur,et trois employés d' immeubles. Cette structure, ouverte au public du lundi au vendredi, 2 heures par jour, accueille les habitants du quartier et assure le Service après vente dans sa globalité, qu' il s' agit d' une réclamation d' ordre technique ou administratif, une proratisation a donc été appliqué sur les frais de fonctionnement liés uniquement au service assuré pour les 327 logements du QPV. Réactualiser cette partie dans le bilan 2017	840 €	840 €	
	Agents de médiation sociale												
	Agents de développement social et urbain												
	Coordonnateur HLM de la gestion de proximité												
	Référents sécurité												
FORMATION/SOUTIEN DES PERSONNELS DE PROXIMITE	**Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)**												
	Sessions de coordination inter-acteurs												
	Dispositifs de soutien												

ENTRETIEN/MAINTENANCE

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou souhaits des habitants

INTITULE DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	TYPE D'ACTION (cocher)		CALENDRIER	DEPENSE REALISEES	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB	ARGUMENTAIRES	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL PREVU	REMARQUES VILLE - GUP
		ACTION SPECIFIQUE AU QUARTIER	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN										
SUR ENTRETIEN	Renforcement nettoyage												
	Enlèvement de tags et graffitis			2017	0						1 666 €	1 666 €	Aucune action réalisée
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention												
	Réparations des équipements vandalisés (globes,interphones, vitrages etc ...)			2017	0 €						666 €	666 €	Beuvrages non concerné
GESTION DES DECHETS ET ENCOMBRANTS/EPAVES	**Gestion des encombrants**	X		2017	627 €	627 €	0 €	627 €	100%	L'utilisation anormale des parties communes et en particulier les dépôts sauvages d'encombrants sont récurrents sur le site. Pour assurer et maintenir les locaux en bon état d'utilisation, avant même la recherche des responsables du dépôt sauvage, les encombrants sont retirés rapidement par une entreprise de nettoyage.	1 000 €	373 €	Beuvrages non concerné
	Renforcement ramassage papiers et détritus												
	Enlèvement des épaves												
	Amélioration de la collecte des déchets : Apports volontaires												

TRANQUILITE RESIDENTIELLE

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou souhaits des habitants

INTITULE DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	TYPE D'ACTION (cocher)		CALENDRIER	DEPENSE PREVISIONNELLE	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB	ARGUMENTAIRES	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL PREVU	REMARQUES VILLE - GUP
		ACTION SPECIFIQUE AU QUARTIER	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN										
TRANQUILITE RESIDENTIELLE	**Dispositifs tranquillité : Prévention de la délinquance (compte rendu d'événements, délégués du procureur)**	X		2017	600 €	600 €	0 €	600 €	100%	Traitement des incivilités en actionnant la convention mise en place avec le procureur par le biais des compte rendu d'événements, permettant un résultat plus rapide et efficace. Un processus de responsabilisation est mis en place à travers des ateliers et des suivis éducatifs.	600 €	0 €	Beuvrages non concerné en 2017
	Vidéosurveillance (fonctionnement)												
	Surveillance des chantiers												
	Analyse des besoins en vidéo surveillance												

DEVELOPPEMENT SOCIAL (concertation/sensibilisation des habitants, animation, lien social)

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou souhaits des habitants

INTITULE DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	TYPE D'ACTION (cocher)		CALENDRIER	DEPENSE REALISEES	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB	ARGUMENTAIRES	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL PREVU	REMARQUES VILLE - GUP
		ACTION SPECIFIQUE AU QUARTIER	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN										
CONCERTATION/ SENSIBILISATION DES LOCATAIRES	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires												
	_ Subvention annuelle de l'association de locataires CLCV	X		2017	400 €	400 €	0 €	400 €	100%	subvention de fonctionnement versée à l'association signataire d'une convention de concertation locative locale	400 €	0 €	Beuvrages non concerné (Carpeaux Anzin)
	_10 reunions du Conseil de concertation locative local du quartier CARPEAUX à ANZIN, animés par le Responsable d'Antenne et le Responsable de Secteur (masse salariale équivalent à 1,5 jours)	X		2017	433 €	433 €	0 €	433 €	100%	Mise en place d'un plan d'actions concerté, évalué annuellement, permettant de travailler sur différentes thématiques dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants, et de renforcer le lien social	433 €	0 €	Beuvrages non concerné (Carpeaux Anzin)
	Dispositifs specifiques à la sensibilisation des locataires des collectifs à la propreté des paliers et des escaliers en parties communes	X		2017	1 176 €	1 176 €	0 €	1 176 €	100%	Actions de sensibilisation sur l'entretien des parties communes incombant aux locataires par le biais de contrôle et de rappels à l'ordre sur le respect du règlement intérieur de Partenord. Des contrôles réguliers des paliers sont réalisés par le personnel de Partenord Habitat. Des actions de sensibilisation sont réalisés par une communication directe entre notre personnel et le locataire. Enfin, des actions correctives sont éventuellement menées par le nettoyage des paliers par une entreprise de nettoyage avec une répercution sur les charges locatives des locataires concernés.	1 176 €	0 €	
	Dispositifs specifiques à la sensibilisation à la maitrise des charges, collecte selective, nouveaux usagers, gestes éco-citoyens...												
	Enquete de satisfaction territorialisées												
ANIMATION, LIEN SOCIAL, BIEN VIVRE ENSEMBLE	Soutien aux actions favorisant le "vivre ensemble"												
	-Animation de quartier : Fete des voisins, journée de développement durable, animations diverses	x		2017	121 €	121 €	0 €	121 €	100%	Afin de créer du lien social sur le site, Partenord Habitat favorise la mise en oeuvre d'actions d'animations de quartiers avec les partenaires (CCAS, centre social, mairie, associations de locataires ou de quartiers, bailleurs à proximité)	1 000 €	879 €	associations de quartier ou impulsées par le bailleur... proposition d'implication du bailleur dans la fête de quartier en mai rue cité du docteur Carlier pour 2018.
	Actions d'accompagnement social spécifiques			2017	0 €						3 000 €	3 000 €	participation au chantier éducatif, enveloppe 2017 qui sera versée en 2018, si possibilité d'étendre avec HGP en dehors TFPB pour avoir de nouveaux foyers
	Services spécifiques aux locataires (ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)												
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services												

PETITS TRAVAUX D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou souhaits des habitants

INTITULE DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	TYPE D'ACTION (cocher)		CALENDRIER	DEPENSE REALISEES	FINANCEMENT BAILLEUR	AUTRE FINANCEMENT	DEPENSE VALORISEE TFPB	TAUX DE VALORISATION TFPB	ARGUMENTAIRES	DEPENSES PREVUES 2017	ECART REEL PREVU	REMARQUES VILLE - GUP
		ACTION SPECIFIQUE AU QUARTIER	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE DROIT COMMUN										
TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)												
	Coût du fonctionnement du point service (local et énergie)		X	2017	1 537 €	1 537 €	0 €	1 537 €	100%	Partenord a développé soit maintenu des points services et des agences en QPV afin d'assurer un service de proximité pour ses clients. Il s'agit de valoriser les frais de fonctionnement de ces locaux.	0 €	-1 537 €	Non concerné sur Beuvrages.
	Surcoûts de remise en état des logements (ex : Label relocation)		X	2017	7 579 €	7 579 €	0 €	7 579 €	100%	Pour renforcer l'attractivité du site, attirer de nouvelle population et les inciter à venir habiter dans l'immeuble, un effort particulier est réalisé sur les travaux d'embellissement lors des libérations de logements.	13 333 €	5 754 €	Non concerné sur Beuvrages
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, gestion des espaces communs, digicodes...)												
TOTAL				2017	15 099,18 €	15 100,00 €	0,00 €	15 100,00 €			13 333 €	-1 766 €	

TABLEAU DE PRESENTATION DES PROGRAMMES ET DE BORD des actions liés à l'abattement de TFPB réalisé

Année : 2017 | Ville : BEUVRAGES | Quartier prioritaire ZONE INTERCOMMUNALE RIVES DE L ESCAUT

Organisme :HABITAT Hauts-De-France | Nombre de logements dans le quartier : 73 | Montant de l'abattement annee 2017 : 6 100,86 €

Axes	Actions	Dépense réalisée	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	JUSTIFICATIFS	ETAT ACTION
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement présence d'un poste de "gardien référent" à raison de 8heures par mois = 8x9,88€= 79,04€/moisx 2 mois (nov et decembre 2017)	158,08 €	oui	non	158,08 €		fiche fonction	1
Formation/soutien des personnels de proximité	**Formations spécifiques suivi par la gardienne :**	162,04 €	oui	non	162,04 €		attestation de formation	1
	incendie équipier 1ere intervention							
	prévention des risques professionnels							
Concertation /sensibilisation des locataires / Animation, lien social, vivre ensemble	concours creutile (remise des prix en date du 26/04/2017) concours logements fleuris (remise des prix en date du 13/09/2017) concours de dessin"La maison de l'espace" (remise des prix : 20/12/2017) aide initiative locale : FETE DES VOISINS organisée le 19 mai 2017 par la Gardienne	500,00 €	oui	oui	500,00 €		Evaluation au sein du Conseil de Concertation locative-bilan social et financier	1
	Actions d'accompagnement social spécifiques : contractualisation partenariat association la"Pose" évalutation suivi trois familles 140€/mois	0,00 €	oui	non	0,00 €			2
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	**Petits travaux d'amélioration du cadre de vie :**							
	réalisation réfection peinture cage d'escalier résidence la roseraie (copil du 26 mars 2018: prise en charge sur l'enveloppe restante TFPB)	60 677,54 €	oui	non	60 677,54 €		factures	1
	MONTANT TOTAL DES ACTIONS REALISEES				**61 497,66 €**			

legende:	
1	terminé
2	en cours
3	non démarré
NR	non renseigné

V. Bilan DPV

Synthèse DVP 2017 : Mise aux normes d'accessibilité et restructuration des locaux de l'école Langevin,

Intégration d'un ascenseur, permettant la liaison entre les deux bâtiments existants, mise aux normes incendie des circulations, redistribution et rénovation des locaux de direction, le secrétariat et l'espace des enseignants, privatisation d'une partie du préau, pour l'accueil des cycles du CLSH et de l'école qui étaient stockés au complexe sportif.

Montant total: 566 823 € TTC Montant de la DPV: 227 506 € Taux subvention DPV : 40.86 %

Montant DSIL : 150 000 € soit 26.94%

Ville de Beuvrages : 32.20% Les travaux sont en cours depuis mai 2018.

ANNEXE 1 : EXEMPLE D'UN DIAGNOSTIC: PROJET "SECURISATION DES VOIES FERREES" du Conseil citoyen

Le Conseil Citoyen, en octobre 2016, a fait un « état des lieux » de différentes problématiques visant à améliorer la vie des beuvrageois. Il a choisi de s'arrêter **au passage piétons de la traversée des voies ferrées (l'une en direction de Douai et la seconde de Lille)**. Ce passage est très important pour nombre de beuvrageois dans leur vie quotidienne.

Le Conseil Citoyen a sollicité une rencontre avec la SNCF et le Sous-préfet, après en avoir parlé avec la municipalité, pour envisager quelques travaux.

Le Conseil Citoyen n'a pas voulu faire un projet maximaliste, tel que celui proposé par étude en 2012 cofinancée par la ville et par la SNCF car il apparaît trop coûteux. Le Conseil citoyen propose ainsi un projet qui lui semble réalisable financièrement, car **celui-ci souhaite fortement qu'il soit réalisé.**

Rappel du constat :
Il est soulevé dans les pratiques sportives que le trajet pour aller jusqu'au complexe sportif de la ville est problématique pour les piétons.

En effet afin d'éviter un détour de plus de 500m, les Beuvrageois traversent le passage piétonnier des voies ferrées reliant les rues Robert Fuge et Georges Mortuaire.

De même les élèves, les riverains qui se rendent en centre-ville, les sportifs, les personnes se rendant à la mosquée utilisent également et régulièrement ce passage qu'ils estiment dangereux mais indispensable.

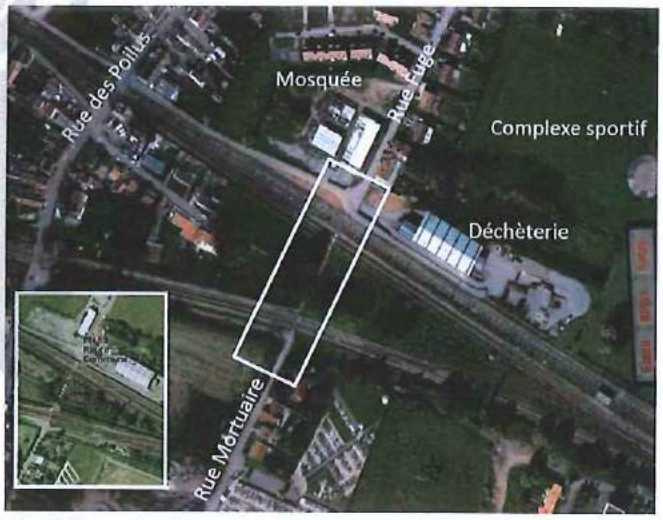

Plusieurs personnes du Conseil Citoyen ont réalisé **2** visites de terrain, pour confirmer le manque de sécurité du site et savoir qui emprunte ce passage, quand et comment. Et ceci, en interrogeant les personnes qui passent.

Il a ainsi été constaté que :
- beaucoup de trains passent sur ces 2 voies (TGV, TER, trains de marchandises) et que très peu signalent leur passage,
- l'éclairage de nuit laissait à désirer. Il s'allume une bonne 1/2h après l'éclairage municipal et est peu performant,
- le terrain entre les 2 voies est difficilement praticable par temps de pluie,
- les portillons sont vétustes.

Ainsi **10** trains sont passés le vendredi 4 novembre 2016 entre 17h et 17h30, contre **7** trains le lundi 7 novembre 2016 en 40 minutes, aux environs de 8h.

Certains membres ont rencontré un groupe de **7** élèves (du CE2 au CM2) de l'école élémentaire Jules Ferry avec lesquels ils ont pu échanger sur leur expérience de la traversée de ces voies. Le Directeur de l'école, également membre du Conseil Citoyen, organise tous les ans une rencontre d'élèves avec une personne de la SNCF ; des membres du Conseil Citoyen ont été conviés à assister à une de ces rencontres.

Dans les réponses des enfants, il a été constaté qu'ils sont bien sensibilisés à la manière de traverser les voies (ne pas s'approcher du quai/ne pas aller chercher un ballon sur les rails/danger des caténaires, descendre du vélo pour traverser). Ainsi la qualité de cette intervention a été unanimement saluée.

Après la visite de terrain, un questionnaire a été réalisé pour recueillir plus d'informations. Celui-ci a été édité en 1500 exemplaires dont 150 ont pu être analysés par la suite. Il a été distribué aux familles dans les **4** écoles ainsi que le collège mais également à disposition dans les équipements publics de la commune. Le Conseil Citoyen a fait du porte-à-porte dans les rues voisines du passage. Les membres ont été très bien accueillis.
Il ressort ainsi de ce questionnaire que c'est un axe vraiment très utilisé.
Sur 245 personnes qui empruntent ce passage, 172 personnes traversent les voies 4 fois ou plus par semaine. Nombre révélateur.
Les ¾ des enfants traversant ce passage seraient accompagnés d'adultes.

A l'issue de cette concertation, voici le projet d'aménagement que le Conseil Citoyen a soumis à la SNCF :

- Revoir l'éclairage de nuit sur le passage, ainsi qu'aux abords,
- Installer un signal lumineux et/ou sonore, visible des 2 côtés,
- Mettre un panneau le long des voies, en amont et en aval du passage piéton, pour demander aux conducteurs de signaler leur arrivée,
- Minéralisation du passage entre les deux voies.

Pour rappel voici les étapes du projet :
Les conseillers citoyens se sont mobilisés :

1. En se rendant sur place:
   - En soirée pour voir comment cela se passe quand il fait nuit ;
   - Le matin lors du départ à l'école ;
2. En rencontrant à l'école Jules Ferry des élèves qui utilisent ce passage, en présence du Directeur de l'établissement, ce dernier étant également membre du Conseil Citoyen ;
3. En réalisant et en diffusant un questionnaire aux riverains et parents d'élèves (primaires et collège) ;
4. En faisant du porte-à-porte auprès des riverains ;
5. En échangeant sur le sujet lors des séances du Conseil Citoyen ;
6. En construisant et rédigeant un dossier argumentaire reprenant la démarche tout en étant force de proposition quant à la sécurisation des voies (avril 2017) ;
7. En sollicitant une rencontre auprès de Madame le Maire en avril 2017 ;
8. En transmettant ce dossier par courrier via la municipalité à la SNCF/Région HDF/Sous-préfecture/Valenciennes Métropole en mai 2017 ;
9. Et enfin en organisant une rencontre avec la SNCF, Monsieur le Sous-préfet, le groupe de travail du Conseil Citoyen et la municipalité ce jour (31 août 2017).

Mobilisation de 6 membres sur environ 9 rencontres, depuis octobre 2016.

Le retour de la rencontre avec la SNCF et l'Etat conclu sur la préconisation d'une fermeture de ce passage piétonnier qui de manière générale se fait à l'échelle nationale. Etant donné que celui-ci, au contraire de celui de la rue des Poilus, n'est pas jugé préoccupant, il est évoqué qu'il ne pourrait bénéficier d'un accompagnement financier « lourd » de la SNCF concernant l'aménagement sollicité.

La SNCF propose un projet global d'aménagement qui comprendrait la suppression du passage piétonnier qui serait contourné via les deux passages à niveau routiers. Ce détour pourrait être aménagé avec une séparation physique entre les piétons et les véhicules motorisés. La SNCF pourrait cofinancer ces aménagements.

Monsieur le Sous-préfet souligne que ce passage s'avère fortement emprunté, d'autant par partie en desserte douce. Il est précisé qu'il serait jugé dommageable dans le cadre des politiques de développement des liaisons douces de le supprimer. Cependant, la mise en œuvre d'une passerelle est estimée à plusieurs millions d'euros. La création d'un passage souterrain d'un coût lui aussi élevé présente un sentiment d'insécurité qui est par conséquent peu recommandé ; d'autant plus que nous sommes sur un sol avec une nappe phréatique haute qui nécessiterait donc un système permanent de pompage. La fermeture de ce passage nécessiterait de clôturer sur toute la longueur des voies et sur une certaine hauteur.

La SNCF informe que si la ville souhaite supprimer ce passage, elle (la SNCF) doit en faire la demande au Préfet qui diligentera au préalable une enquête publique. La SNCF propose de mettre en place une journée de prévention routière sur la commune. Elle précise que dans un premier temps il est souhaitable que la commune implante des panneaux règlementaires de pré-signalisation aux abords des passages.

La ville, suite à cette rencontre, a pris note de ces éléments qui ont été rediscutés en interne, elle s'est résolue à la fermeture de ce passage et a engagé les travaux de signalisation sollicités par la SNCF.

La position du Conseil Citoyen n'a pas été évidente. En effet, la commande était pour rappel de travailler sur un projet faisable et réalisable. Celui-ci a pris des proportions qui le dépassent complétement. Et d'autre part, le Conseil Citoyen s'est retrouvé dans une difficulté qui est celle d'avoir soulevé une question dont la réponse ne correspondait pas du tout au besoin identifié par les habitants lors de la concertation engagée.

Le Conseil Citoyen a eu l'occasion de rencontrer également la Préfète à l'égalité des chances et de lui présenter ce projet. Celle-ci a félicité la démarche conséquente engagée par le Conseil Citoyen et proposé des pistes au Conseil Citoyen comme une agrémentation dans l'aménagement piétonnier proposé par la SNCF afin de le rendre attractif et d'en atténuer ainsi « psychologiquement » la contrainte. La fondation SNCF pourrait peut-être apporter son concours.

La ville a inscrit dans son budget 2018 la réalisation d'une étude de maitrise d'œuvre pour définir l'aménagement d'un circuit en voie douce permettant d'éviter ce passage piétonnier. Un bureau d'étude sera mandaté en novembre 2018. Le conseil citoyen sera associé aux comités de pilotage de cette étude.

ANNEXE 2 : LES ACTIONS DU CONTRAT DE VILLE

1-L'INSERTION

Nom de l'action : ESPACE OUVERT D'EDUCATION PERMANENTE **Porteur de l'action : le CAPEP**
L'action qui existe depuis de nombreuses années sur la commune permet aux personnes de sortir de l'isolement et de mieux maîtriser leur environnement social et professionnel. Elle se déroule sous plusieurs axes thématiques : la levée des freins à l'emploi, la santé et les addictions, l'accès à l'information et à l'implication citoyenne dans les quartiers, la parentalité.
Les thématiques sont définies avec les participants en fonction de leurs besoins et des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien : savoirs généraux, compréhension orale et écrite, accès à l'information, accès à la santé, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, économie sociale et solidaire, alimentation...

62 participantes et **2** hommes
Coût de l'action : 34 904 € **Etat** : 8 000 € **Ville** : 8 000 € **Département** : 8 904 € **CAF** : 10 000 €

1-LA SANTE

Nom de l'action : FORMATION « ACCOMPAGNER UN ENFANT QUAND L'ALCOOL EST UN PROBLEME DANS LA FAMILLE » **Porteur de l'action : CISPD - Appel à projet MILDECA**

Intervention de l'ANPAA au cours d'une formation de 3 jours sur le thème « Accompagner un enfant quand l'alcool est un problème dans la famille » à destination des médiateurs scolaires, professionnels des CCAS, LALP... Ces professionnels rencontrent fréquemment des enfants/adolescents dont un ou des membres de leur famille rencontrent des difficultés avec l'alcool. Cette problématique n'est pas toujours évidente à déceler ni à aborder avec l'enfant/adolescent et encore moins avec ses parents, notamment lorsque ce sont ces derniers qui rencontrent des difficultés avec l'alcool. Il apparaît donc nécessaire de former et d'outiller les professionnels de notre territoire sur la prise en charge et l'accompagnement des enfants/adolescents et de leurs familles dans ce domaine. Ainsi, 4 professionnels ont été formés sur la commune.
Coût de l'action : 5 920 € **MILDECA** : 4 720 € **Beuvrages** : 400 € **Anzin** : 400 € **Raismes** : 400 €

3-ACCOMPAGNER L'AMENAGEMENT URBAIN, L'APPROPRIATION DES CHANGEMENTS PAR LES HABITANTS ET FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE (7 actions concernées : 2 contrat de ville local, 2 intercommunales et 3 Région)

Nom de l'action : CONSEIL CITOYEN CFGA **Porteur de l'action : l'association STAJ**

Il s'agit de permettre principalement aux membres du bureau de l'association du Conseil Citoyen d'acquérir les connaissances nécessaires pour leur faciliter l'exercice de responsabilité dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association, la formation est commune avec les villes de Saint-Saulve et Vieux-Condé. 5 Journées de formation de juillet à décembre 2017, avec 5 participants sur la commune.
Coût de l'action : 5 000 € **Etat :** 3 200 € **Beuvrages :** 266.66 €
Vieux-Condé : 266.66 € **Saint-Saulve** : 266.66 € auquel s'ajoute 1 000 € de valorisation

Nom de l'action : ACCOMPAGNEMENT GLOBAL INTERDISCIPLINAIRE DANS LE LOGEMENT
Porteur de l'action : La Pose ***Financement intercommunal***
Depuis la mise en œuvre du dispositif sur Beuvrages été 2015, **8** suivis ont été engagés.

Nom de l'action : LA GRANDE TRAVERSEE
Porteur de l'action : Le boulon ***Financement intercommunal***

Reconduction de la participation de la commune pour 2017. 3 comités de pilotage de l'action et des groupes de travail (plus de 20 personnes) mis en place au niveau local afin de construire le parcours et l'arrêt sur Beuvrages dans le cadre du groupe habitants médiathèque. Action en cours dont l'achèvement a eu lieu en juin 2018 et mobilise fortement les services internes de la ville.

Nom de l'action : FONDS DE TRAVAUX URBAINS **Porteur de l'action : la ville**

Ce fonds sert à financer des petits travaux dans les domaines suivants :

- Aménagement d'espaces de détente (ex : installation de bancs, de jeux pour enfants),
- Sécurisation des espaces publics et semi-publics (ex : pose de barrières et de plots, amélioration de l'éclairage, de la signalétique routière),
- L'embellissement du quartier, son verdissement (ex : pose de jardinières, plantation d'arbres ou de haies),
- L'amélioration de l'accès aux équipements et services publics (ex : signalétique, panneaux d'informations, qualité esthétique des espaces d'accueil, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

Ainsi, deux dossiers sont passés en commission en juillet et novembre 2017 ; l'un sur l'aménagement et la de sécurisation de traversée piétonne à Fénelon (totem signalétique), et le second pour l'installation d'une structure Street Work-out dans le parc Fénelon avec le concours de la TFPB via le bailleur SIGH à hauteur de 7 800 €.

Des membres du Conseil citoyen sont représentés dans la commission FTU.
Coût de l'action 2016-2017 : 30 000 € **Région :** 15 000 € **Ville :** 15 000 €

Nom de l'action : PIC **Porteur de l'action : ADTS**

Par délibération du 30 mars dernier, la région Hauts de France a souhaité poursuivre son action forte pour la participation des habitants en instaurant un nouveau dispositif dénommé PIC pour projet initiative citoyenne ; celui-ci remplace le FPH cependant il repose sur le même principe d'une association gestionnaire avec un fond géré par celle-ci en lien direct avec les habitants.

Le PIC assure une action de développement social des quartiers sous la forme de micro appel à projet. Ce dispositif fonctionne au travers d'un comité de gestion composé d'habitants volontaires, de membres d'associations ou bien encore de professionnels agissant sur la commune qui sont amenés à débattre sur chaque dossier ou bilan d'action.

Ce nouveau dispositif s'appuie désormais sur des thématiques permettant l'éligibilité des projets tels que : l'insertion par l'économique, l'innovation sociale, la démocratie numérique et la sensibilisation aux usages numériques, la transition énergétique et écologique, la valorisation des circuits courts, la lutte contre l'isolement, la lutte contre l'illettrisme, les échanges de savoirs, l'entraide et le soutien scolaire, la valorisation et la découverte du patrimoine et de l'histoire locale ou encore la créativité artistique. Ces thématiques seront obligatoires à compter de 2018 dans le cadre de la programmation régionale s'inscrivant dans le Contrat de ville.
Coût de l'action 2017 : 7 370 € **Région** : 3470 € **Ville** : 3900 €

Nom de l'action : NOS QUARTIERS D'ETE **Porteur de l'action : ADTS**

L'action « Nos quartiers d'été » est à destination de tous les beuvrageois, les animations ont lieu sur le parc Fénelon.

Thématique 2017: richesse et patrimoine régional, sous le signe d'ateliers participatifs portés par les associations et les habitants il s'agit de créer un lien de proximité avec la population beuvrageoise. Cette année, ce sont plus d'une quarantaine d'habitants : bénévoles, associations qui ont permis cette 4ème édition sur la commune. Expérimentation d'un parcours type Kho Lanta familly le dimanche matin auquel une vingtaine d'enfants et de jeunes ont participé, mise en œuvre d'ateliers parents-enfants autour de la percussion brésilienne en amont de nos quartiers d'été pour faire une déambulation lors de l'ouverture de nos quartiers d'été. Suite à l'écho positif de l'atelier de percussion brésilienne, un créneau local pour l'association sur la commune le samedi matin est en cours de formalisation.
Coût de l'action 2017 : 9 000 € **Région** : 6 600 € **Ville** : 2 400 €

4-LA REUSSITE EDUCATIVE. (8 actions 1 contrat de ville intercommunal et 1 Dispositif de Réussite éducative locale et 6 dans le Dre Intercommunal)

Nom de l'action : SCIENCES POUR TOUS **Porteur de l'action : Planète Sciences.**

2 clubs scientifiques robotique existent sur la commune depuis octobre 2016. **Le collège** explique que ce club a réuni 8 jeunes au début avec un public 100% féminin de différents niveaux de classe (SEGPA, 5ème). La ville explique quant à elle avoir rencontré quelques difficultés dans la poursuite du club dans le temps, car les participants étaient assez jeunes, et ils ne venaient pas forcément toutes les semaines de par le principe du libre fonctionnement du LALP. Les animateurs et professionnels de la ville ont pu se former sur les disciplines de la robotique et de la fusée à eau.
Il est à noter que ces deux clubs sont complémentaires car ils ne touchent pas du tout le même public. Le collège souligne que ce type de club permet de développer les appétences aux sciences.
Coût de l'action 2017 : 10 000 € **Etat** : 5 000 € **Agglomération Valenciennes Métropole** : 5 000 €
PIC : 600 € achat de deux modules de robotique

Nom de l'action : MOBICULTURE PASS-DRE **Porteur de l'action : le collège**

Cette action se déroule sur un parcours de 3 années. Elle a démarré en 5ème, et suit désormais ces mêmes jeunes en 4ème. L'intégration d'un jeune à l'action repose sur des problématiques identifiées telles que :

- Accès limité à la culture pour des raisons diverses (financières, disponibilité limitée des parents, ...) ;
- Socialisation difficile de certains jeunes/ Santé ;
- Manque de projection dans l'avenir (Orientation, Futur métier) /Décrochage scolaire récent/ Mobilité réduite ;
- Tisser du lien avec ses parents lors d'une situation de rupture.

Afin d'aborder cette mobilité, un parcours régional de découverte de disciplines culturelles : (théâtre/film/rencontre d'auteurs, festival de la bd, festival du cinéma suivi d'une rencontre avec le réalisateur, sortie Lille musée, resto...) s'est construit.

Pour 2017, un élargissement du nombre d'accompagnements fut effectif, avec **9 jeunes** qui sont aujourd'hui dans cette action. Un cahier personnel a été offert à chaque jeune, celui-ci lui servira de fil rouge lors de son passage au lycée. Il permettra de justifier l'adhésion régulière du jeune au projet.

Lors de la séance avec les parents, les jeunes ont reçu leur valise culturelle individuelle composée de tickets de tram, de cinéma et de leur carte librairie sur Valenciennes.

Un passeport culturel a été créé avec un planning des sorties, qui pour certaines, ont été accompagnées des enseignants référents de l'action, il s'agissait d'observer leur autonomie lors de ces sorties indépendantes. Voici quelques exemples d'accompagnement : un élève était totalement inhibé et qui est désormais en lycée en centre-ville en section européenne et théâtre, une élève qui a pour souhait d'intégrer un centre sportif de Rugby sur Lille métropole club rugby, et deux élèves qui souhaitent rejoindre le lycée Wallon pour intégrer la section science po. Comment continuer à travailler avec les parents.

Coût de l'action 2017 : 4 287 € **Etat** : 2 786.55 € **Ville** : 1 500.45 €

ACTIONS portées par le GIP REUSSITE EDUCATIVE dans le cadre de la programmation intercommunale :

Nom de l'action : ACTION COM'ENS

Durant l'année **2017**, **12** séances de pratique langagière (tous les 15 jours par groupe scolaire) ont permis à chaque enfant d'exprimer ses potentialités tout en respectant sa différence et son niveau de développement.

Cette action repose également sur une collaboration étroite entre les professionnels gravitant autour de l'enfant (enseignants/enseignants spécialisés/orthophonistes et parents).

Ainsi, **14 enfants ont été suivis dans le cadre du projet (7 à Kergomard et 7 à Curie)** en 2017. Une réunion famille s'est tenue dans chaque école en février 2018. La place des familles a été évoquée en EPRE, celles-ci ont la possibilité d'assister aux séances.

Nom de l'action : ACTION SUIVI PSYCHOLOGIQUE :
Face à une problématique de mal-être qui ne cesse de s'accroître, il s'agit de permettre par la prise en charge de quelques séances d'écoute psychologique d'être un relai vers le CMP (avec des délais d'attentes de plusieurs mois). Ainsi, **2 familles en ont bénéficié 2017** dont
1 enfant en élémentaire à Langevin et une maman.
Poste médiatrice du GIP : 37 suivis au total dont **13** filles et **24** garçons, **24** sur les maternelles dont **13** sur Com'ens, **10** élémentaire, **3** collège). **20** nouveaux parcours dont **18** maternelles et deux en école élémentaire, **13** accompagnements en intervention individuelle, **24** en ponctuel. La médiatrice est de plus en plus sollicitée pour accompagner sur le plan de la parentalité des familles dont les enfants sont scolarisés en école maternelle. Cela peut s'expliquer par le développement des groupes de parents. Intervention qui s'est largement développée au niveau des maternelles.

Nom de l'action : « FREE STYLE »
En 2017, des **ateliers hip-hop et parcours Yamakashi** animés par l'association « Secteur 7 à destination de **10 enfants de 8 ans à 10 ans des villes d'Anzin, Bruay sur Escaut et Beuvrages ont eu lieu en 10 séances** sur la commune de Bruay-sur-Escaut et dans les locaux de l'association sur Valenciennes. Les objectifs ont été de travailler sur l'inhibition, l'estime de soi, la canalisation de son énergie. Un système de transport via le bus d'Anzin fut mis en place afin d'accompagner les enfants lors des ateliers hors ville. La ville de Bruay a mis à disposition un animateur pratiquant du Hip-hop pour accompagner les groupes durant les ateliers. Une séance ouverte aux parents et partenaires s'est tenue en décembre 2017, sur **Beuvrages trois garçons ont participé à cette action.**
Les parents des jeunes beuvrageois ont paru très fiers de leur enfant, c'était également l'occasion pour certains de les découvrir sous un nouveau jour.

Nom de l'action : « PARENTS EPANOUIS », ENFANTS EPANOUIS »
L'action est à destination des parents d'enfants suivis dans le cadre du DRE impliquant l'intervention d'un sophrologue sous la forme de séance individuelle qui se tient dans un bureau du pôle social, l'accompagnement peut aller jusque **7** séances avec en fonction de la situation, une séance collective avec parents enfants en fin de parcours. **1** famille a été identifiée en 2017, les séances ont eu lieu et ont permis à la maman d'apprendre à gérer ses émotions et d'avoir un autre regard sur son fils.

Nom de l'action : **« GROUPE DE PARENTS»** sur **l'école Curie.**
Ce groupe s'est créé en 2017. Les séances se tiennent le lundi matin et sont co-animées par la médiatrice du GIP, la référente et le soutien du service politique de la ville, médiation et petite enfance. Les séances réunissent entre **5** et **10** participantes. Les mamans sont informées via des affiches personnalisées en fonction de la thématique. Il apparaît que cette action est une réelle plus-value, déjà car c'est un moment agréable et convivial, tout en abordant sérieusement des sujets. En effet en partant de problématique individuelle, les participantes arrivent à en échanger dans le groupe et se conseiller. C'est l'occasion pour les participantes de tisser des liens autrement avec d'autres familles mais également avec les professionnels qui animent l'atelier.

Cela permet à l'école de refaire rentrer les familles dans l'école et de rouvrir l'école aux parents différemment.

Programmation sur **l'école Curie et Ferry :**
- Février : **le sommeil,**
- Mai : **« Laisser mon enfant grandir »**
- 18 Septembre 2017 : **réunion d'information collective**, **9** mamans présentes dont 3 nouvelles mamans.
- Lundi 13 Novembre 2017 : « **Les écrans** », **5** mamans participantes

« GROUPE DE PARENTS» sur **l'école Kergomard et Langevin**
Groupe créé à **la rentrée 2017**
Programmation :

- Lundi 25 Septembre 2017 : **réunion d'information collective**, de mamans présentes
- Lundi 20 Novembre 2017 : **« Les Ecrans »**, **3** mamans participantes.

Conformément aux échanges, reprise progressive des groupes de parents DRE par la ville lors du comité de pilotage de juin 2017. Depuis décembre 2017, de nouveaux ateliers parents se déclinent à la médiathèque les mardis matin animés par les services petite enfance et médiation avec le soutien du GIP, de la médiathèque et de la politique de la ville.

Programmation : Vendredi 22 décembre 2017 : **Atelier manuel décoration de Noël, 7** mamans participantes.

5-PREVENTION DE LA DELINQUANCE (1 action concernée dans le Fond interministériel de prévention de la délinquance et radicalisation et deux actions CISPD)

Nom de l'action : INGENIERIE POSTE COORDINATRICE CISPD **Porteur de l'action : CISPD**
L'ingénierie CISPD permet de :
- Dégager, en collaboration avec les coordonnateurs politique de la ville ou prévention des **3** villes (Anzin, Beuvrages et Raismes), des problématiques intercommunales,
- Mettre en place un plan d'action intercommunal notamment sur les zones intercommunales,
- Créer, organiser et animer les instances du CISPD en favorisant l'implication du partenariat,
- Développer de nouvelles actions dans le cadre du dispositif (conception, suivi, évaluation).

Le CISPD repose sur 4 axes :
- Prévention routière,
- Coopération des polices municipales et l'échange de pratique entre les médiateurs,
- Prévention des addictions,
- Prévention de la radicalisation.

Ce poste n'est plus financé par l'Etat en 2017.

Coût de l'action : **37 740** € **Etat/FIPD :** 0 € **Beuvrages** : 12 580 € **Anzin** : 12 580 € **Raismes** : 12 580 €

Nom de l'action : SENSIBILISATION AUX ENJEUX ET RISQUES D'INTERNET **Porteur de l'action : CISPD**

Cette action permet aux jeunes et aux adultes d'être informés et sensibilisés sur les enjeux et risques d'internet. En 2017, elle a permis de toucher : **361** élèves de 6ème, 4ème et 3ème du collège Paul Eluard (**1052** jeunes au total sur les 4 collèges), les deux classes de CM2 de l'école Jules Ferry et Paul Langevin, **100** parents en soirée au total (dont **25** à la médiathèque de Beuvrages) et enfin **47** jeunes du CAPEP (Anzin et Beuvrages) et des Lieux d'Accueil et de Loisirs de Proximité (LALP) d'Anzin, Beuvrages, Bruay et Raismes.

Pour 2017, cette action sera reconduite avec, en plus, un module intitulé « net en scène » sous forme de théâtre forum (une journée d'intervention au collège) à l'intention des classes de 4ème ou de 3ème. Ce module permet aux jeunes de devenir eux-mêmes acteurs de prévention et de délivrer un message concernant les enjeux et risques d'internet à leur public (autres élèves ou parents). Une représentation sera programmée à destination d'élèves et une seconde à destination des parents.

Perspectives : Le collège explique qu'il est difficile de toucher les parents, c'est pourquoi un gros travail en amont de l'action est à réaliser par tous les partenaires. Cette action sera reconduite en 2018.

Coût de l'action: 4 819 € **Etat/FIPD :** 2 410 € **Beuvrages** : 803 € **Anzin** : 803 € **Raismes** : 803 €

Nom de l'action : ECHANGES DE PRATIQUES ENTRE LES MEDIATEURS **Porteur de l'action : CISPD**

Groupe d'échanges de pratiques entre les médiateurs d'Anzin, Beuvrages et Raismes (médiateurs sociaux, scolaires et santé). Intervention animée par France Médiation à titre gratuit. Première intervention le 19 septembre 2017. Les **4** médiateurs de la ville y ont participé, en parallèle d'autres formations ont suivi, sur l'emprise mentale, ...

Coût de l'action : 300 € **Beuvrages** : 100 € **Anzin** : 100 € **Raismes** : 100 € et cofinancement Etat pour France médiation.

6-LUTTER CONTRE LES NOUVELLES FORMES DE GRANDES EXCLUSIONS

Nom de l'action : CHANTIERS EDUCATIFS **Porteur de l'action : le CCAS**

Le Chantier éducatif est une action reconduite pour la 2ème année, il s'inscrit dans une démarche de prévention et de médiation intergénérationnelle. L'action s'est déroulée sur trois périodes : 2 en juillet, 1 en octobre.

Les travaux qui ont été entrepris sont les suivants : tonte, taille de haie, désherbage, désencombrement, peinture de clôture.

A la fin de chaque chantier, un moment de convivialité avait lieu le vendredi permettant d'échanger sur les impressions de chacun. Cette action repose sur une concertation partenariale (les services internes de la ville : insertion emploi, politique de la ville/médiation, CISPD, jeunesse, la mission locale, le club de prévention du CAPEP, les bailleurs sociaux Maison et cités, SIGH et Partenord Habitat), via une commission de suivi en amont et après chaque chantier. Celle-ci permet d'identifier les jeunes et foyers, d'acter leur participation en fonction de leur attente du projet.

Quelques éléments pour le bilan des chantiers éducatifs qui ont eu lieu en 2017 :

- **13** jeunes à la première semaine de chantier,
- **15** jeunes à la 2ème semaine, dont **11** jeunes qui ont participé aux **2** chantiers de juillet et donc **17** jeunes sur les **2** semaines, dont **5** mineurs, nouveauté en 2017,
- **5** jeunes supplémentaires orientés pour le 3ème chantier éducatif,
- **13** foyers : **7** Maisons et Cités (Verrerie)/ **5** SIGH (1 Fénelon/ 4 Kranichfeld)/ 1 Partenord.

Les projets des jeunes financés par leur participation au chantier éducatif :

- **10** souhaits de co-financement de permis de conduire, dont un pour le BSR,
- **3** pour ordinateur ou téléphones portables,
- **1** tenue professionnelle,
- **3** pour une participation à un chantier solidaire.

Coût de l'action : 10 229€ **Etat** : 3464.5 € **CCAS :** 3464.5 € **Maisons et cités** : 1100 € **SIGH** : 1100 € **Partenord** : 1100 €

12°) INTENTION PROGRAMMATION TFPB 2019

Exposé de Monsieur Ali BEN YAHIA :

Le Contrat de Ville, instauré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, constitue le cadre légal contractuel et opérationnel destiné à soutenir les projets en faveur des quartiers en politique de la ville (QPV) et de leurs habitants, afin de lutter contre les ségrégations sociales et urbaines présentes dans ces quartiers.

Par délibération du 10 juin 2015, nous avons approuvé le Contrat de Ville 2015-2020 avec l'ensemble des partenaires y figurant, notamment 8 bailleurs sociaux présents sur les quartiers prioritaires de Valenciennes Métropole.

L'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ci-après TFPB), dont bénéficient ces bailleurs sociaux, vise à accompagner l'un des objectifs fort de la Politique de la Ville, le renforcement de la qualité de vie urbaine. Cet abattement de 30% bénéficiant aux organismes HLM vise à compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques dans les QPV et à y développer des actions spécifiques.

Prolongé et étendu par la loi de finance 2015, l'abattement TFPB concerne l'ensemble du patrimoine non exonéré dans l'ensemble du périmètre réglementaire des QPV à compter du 1er Janvier 2016, tout en identifiant les moyens de gestion de droit commun.

L'abattement de 30% de TFPB est réglementairement compensé pour les collectivités et leurs groupements par l'Etat à hauteur de 40%.

En contrepartie de cet abattement, les bailleurs doivent fixer pour leur patrimoine et leurs locataires un programme d'actions triennal, en lien avec les enjeux du Contrat de Ville et complétant les plans d'actions de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur les QPV de l'agglomération de Valenciennes Métropole.

L'utilisation de l'abattement de la TFPB généré par chaque bailleur se matérialise par un plan de programmation locale annuelle par secteur prioritaire. Celui-ci s'ajuste en fonction des réalités du territoire lors de différentes rencontres entre la ville, les bailleurs, l'état et la CAVM si nécessaire.

Chaque plan d'action prévisionnel est présenté sous forme de tableau conformément au cadre national. Il précise les actions à mettre en œuvre, le calendrier, la dépense, la valorisation TFPB. Les actions présentées s'inscrivent dans les 10 axes préétablis par le Ministère de la Ville, la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) :

1. Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à la présence dans le patrimoine hors QPV),
2. Formation / soutien des personnels de proximité,
3. Sur-entretien du patrimoine,
4. Gestion des déchets et encombrants / épaves,
5. Tranquillité résidentielle,
6. Concertation / sensibilisation des locataires,
7. Animation, lien social, vivre ensemble,
8. Gestion Urbaine de Proximité,
9. L'amélioration de la sécurité et la tranquillité des habitants,
10. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

Ces plans d'actions seront annexés à la convention locale et seront ajustés chaque année après bilan.

La ville de BEUVRAGES est concernée par le QPV dénommé « Rives de l'Escaut », qui couvre une vaste zone intercommunale intégrant des quartiers de Valenciennes (Faubourg de Lille), Anzin (Bleuse Borne), Bruay-sur-l'Escaut (Pont de Bruay), Raismes (19 mars) et Beuvrages. Le parc social concerné sur la ville de Beuvrages lors de la signature du Contrat de Ville en 2015 est constitué comme suit :

- Le secteur de la Roseraie: 73 logements (Habitat Hauts de France) dont 32 éligibles à l'abattement TFPB
- La résidence du Parc Derasse: 48 logements (Maisons et Cités) dont 48 éligibles à l'abattement TFPB
- Le quartier du centre-ville : 115 logements (SIGH) dont 30 éligibles à l'abattement TFPB
- Le quartier de Fénelon : 273 logements (37 Partenord habitat + 236 SIGH) dont 245 éligibles à l'abattement TFPB
- Le quartier chardonnerets : 163 logements (SIGH) dont 163 éligibles à l'abattement TFPB

Les abattements TFPB générés par les bailleurs, et consacrés aux plans d'actions repris par la convention au titre du QPV RIVES DE L'ESCAUT se chiffrent respectivement, pour la période 2019-2020, comme suit :

- SIGH à 72 708 € par an (enveloppe spécifique Beuvrages),
- Habitat Hauts de France à 5 937 € par an (enveloppe spécifique Beuvrages),
- Partenord, à 24 283 € par an (enveloppe globale QPV rives de l'Escaut), dont 6 721€ (enveloppe spécifique Beuvrages)
- Maisons et Cités, à 8 258 € par an (enveloppe spécifique Beuvrages),

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver la programmation des plans d'actions par bailleurs relatifs au quartier QPV59021 « Rives de l'Escaut » d'utilisation de l'abattement de la TFPB, tel que précisés en annexes, ***[cf. dossier joint]***
- m'autoriser à signer toute convention qui découlerait de cette programmation d'utilisation de l'abattement TFPB dans les QPV de la politique de la ville pour la qualité de la vie urbaine 2019-2020, et ses éventuels avenants à venir.

TFPB BEUVRAGES - Prévisionnel actions pour l'année 2019-2020 — **CALCULS VILLE**

Année	2019-2020
Organisme	HABITAT Hauts De France
Quartier prioritaire/ville	QP059021 - La Roseraie
Nombre de logements dans le quartier	73 (dont seuls 32 bénéficient de l'abattement TFPB)
Montant Prévisionnel annuel de l'économie d'impôt générée par l'abattement	6 200 €

IONS ANNUELLES ABATTEMENT TFPB	TFPB Valorisable			TFPB valorisée		observations	CALCULS VILLE
	Annuité (A)	Report N-1 (R)	Disponible (D = A+R)	valorisation annuelle (V)	Non valorisé à reporter (R=D-V)		valorisation annuelle (V)
2016	5 470 €	0 €	5 470 €	5 075 €	395 €		
2017	6 101 €	395 €	6 496 €	6 496 €	0 €		
2018	5 937 €	0 €	5 937 €	10 729 €	-4 792 €	Valorisation très supérieure à l'enveloppe annuelle.	
2019	5 937 €	-4 792 €	1 145 €	7 300 €	-6 155 €	Valorisation très supérieure à l'enveloppe annuelle.	6 700 €
2020	5 937 €	-6 155 €	-218 €	7 300 €	-7 518 €	Valorisation très supérieure à l'enveloppe annuelle.	

Présence de proximité : renforcement et formation/soutien

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : relations de voisinage (risque de dégradation)

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL : prix unit	DETAIL CALCUL : Nb	DETAIL CALCUL : Qté	dépense valorisée TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage par le "Gardien référent" (8 heures/mois); médiation/coordinateur HLM et gestion de proximité/référent sécurité		X	2019-2020	950 €	950 €	- €	950 €	100%					950 €
Formation/soutien des personnels	Formation spécifique non définie		X	2019-2020	1 000 €	1 000 €	- €	1 000 €	100%					400 €
Actions d'accompagnement social spécifiques :	Contractualisation partenariat association la"EOLE" (illoise) évaluation suivi trois familles 150€/mois , sur tout le patrimoine : possibilité d'orienter des familles par les services de la ville		X	2019-2020	3 600 €	3 600 €	- €	3 600 €	100%	connexion avec les services de la ville type ccas pour faire le relais ou dans le suivi des familles accompagnées	150 €	12	2	3 600 €

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : Dégradations dans les parties collectives

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL : prix unit	DETAIL CALCUL : Nb logt	DETAIL CALCUL : Qté	dépense valorisée TFPB
Surveillance	Enlèvement de tags et graffis		X	2019-2020	250 €	250 €	- €	250 €	100%					250 €
	Remise en état des logements			2019-2020			- €							
Gestion des encombrants, petites réparations et propreté résidentielle	Gestion des encombrants			2019-2020	500 €	500 €	- €	500 €	100%					500 €

Tranquillité résidentielle

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : Nuisance sonore

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL : prix unit	DETAIL CALCUL : Nb logt	DETAIL CALCUL : Qté	dépense valorisée TFPB
							- €							- €

Développement social (concertation/sensibilisation des habitants, animation, lien social)

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : Aucun espace de convivialité dans les espaces extérieurs et aucune dynamique d'habitants

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL : prix unit	DETAIL CALCUL : Nb logt	DETAIL CALCUL : Qté	dépense valorisée TFPB
Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	non défini à ce jour : projets présentés par les associations	X		2019-2020	500 €	500 €	- €	500 €	100%		500 €			500 €
Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	concours de balcons fleuris + Concours de dessins, etc	X		2019-2020	500 €	500 €	- €	500 €			500 €			500 €

Petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante :

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL : prix unit	DETAIL CALCUL : Nb logt	DETAIL CALCUL : Qté	dépense valorisée TFPB
travaux amélioration du cadre de vie	ravalement façade (parties enduites)(cw 1.3.5 rue de la ferme Goffaest et au 36 rues des 3 frères Oussart)	X		2019-2020	40 000 €	40 000 €	- €	40 000 €	100%					
	remplacement des convecteurs par les radians dans les pièces de vie	x		2019-2020	25 000 €	25 000 €	- €	25 000 €	100%					
	travaux supplémentaires/ relocation	x		2019-2020	non défini	non		non défini						
		TOTAL PREVISIONNEL 2019-2020			72 300 €	72 300 €	- €	72 300 €	100%					6 700 €

Programme d'actions prévisionnel : 2019

Année(s)	2019	
Organisme	Maisons et Cités / Soginorpa	
Quartier prioritaire/ville	Quartier zone intercommunale / rives de	Dont BEUVRAGES
Nombre de logements dans	227	48
Montant prévisionnel annuel de l'économie d'impôt	25 331 I	8 258 I

Années	TFPB Valorisable – Annuité (A)	Report N-1 (B)	Disponible (D =	TFPB valorisée – valorisation annuelle	Non valorisé à
2019	8 258 I	0 I	#####	6 100 I	2 158 I
2020	8 258 I	2 158 I	#####		#####

Présence de proximité : renforcement et formation/soutien

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) – Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) – Renforcement des moyens de gestion de	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
							0 I		

Entretien/maintenance

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) – Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) – Renforcement des moyens de gestion de	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
							0 I		

Tranquillité résidentielle

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) – Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) – Renforcement des moyens de gestion de	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
							0 I		

Développement social (concertation/sensibilisation des habitants, animation, lien social)

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) – Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) – Renforcement des moyens de gestion de	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Enquête résidentielle	Etablir un diagnostic sur la qualité de vie au sein de la résidence Parc Derasse afin de déterminer les actions à engager à court et moyen terme en	X		2019	5 000 I	5 000 I	0 I	5 000 I	100%

Petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des

La ville a mis en place une action solidaire auprès des personnes agées ou handicapées pour la remise en état de leur parcelle de jardin privative par des publics jeunes issus des quartiers prioritaires ayant un projet dans le cadre de leur insertion professionnelle ou de leur parcours scolaire.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) – Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) – Renforcement des moyens de gestion de	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Participation à un chantier éducatif	Entretien et nettoyage de parcelle par des publics issus du parc	X		2019-2020	15 980 I	1 100 I	14 880 I	1 100 I	100%
			MONTANT TOTAL PREVISIONNEL		20 980 I	6 100 I	#####	6 100 I	100%

TFPB BEUVRAGES - Prévisionnel actions pour l'année 2020

Année(s)	2020	
Organisme	Maisons et Cités / Soginorpa	
Quartier prioritaire/ville	Quartier zone intercommunale / rives de l'escaut	Dont BEUVRAGES
Nombre de logements dans le	227	48
Montant prévisionnel annuel de l'économie d'impôt	25 331 l	8 258 l

Années	TFPB Valorisable			TFPB valorisée	
	Annuité (A)	Report N-1 (R)	Disponible (D = A+R)	valorisation annuelle (V)	Non valorisé à reporter
2019	8 258 l	0 l	8 258 l	6 100 l	####
2020	8 258 l	2 158 l	#####	10 416 l	0 l

Présence de proximité : renforcement et formation/soutien

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
		Action spécifique au	Renforcement des moyens de gestion						
							0 l		

Entretien/maintenance

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
		Action spécifique au	Renforcement des moyens de gestion						
							0 l		

Tranquillité résidentielle

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
		Action spécifique au	Renforcement des moyens de gestion						
							0 l		

Développement social (concertation/sensibilisation des habitants, animation, lien social)

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou

Enquête 2019 auprès des habitants de la résidence du Parc Derasse.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
		Action spécifique au	Renforcement des moyens de gestion						
Micro-projets	projets issus des besoins révélés par l'enquête réalisée en			2020	9 316 l	9 316 l	0 l	9 316 l	100%

Petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante et prise en compte des propositions et/ou

La ville a mis en place une action solidaire auprès des personnes agées ou handicapées pour la remise en état de leur parcelle de jardin privative par des publics jeunes issus des quartiers prioritaires ayant un projet dans le cadre de leur insertion professionnelle ou de leur parcours scolaire.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
		Action spécifique au	Renforcement des moyens de gestion						
Participation à un chantier éducatif	Entretien et nettoyage de parcelle par des publics issus	X		2020	15 980 l	1 100 l	14 880 l	1 100 l	100%
							0 l		
			MONTANT TOTAL PREVISIONNEL		25 296 l	10 416 l	14 880 l	10 416 l	100%

TFPB BEUVRAGES - Prévisionnel actions pour l'année 2019

Année	2019
Organisme	PARTENORD HABITAT
Quartier prioritaire/ville	QP059021 RIVES DE L'ESCAUT
Nombre de logements dans le quartier	327, dont 166 exo30 (dont 36 sur Beuvrages)
Montant annuel de l'économie d'impôt générée par l'abattement	24 283 €
dont secteur de Beuvrages	6 721 €

Années	TFPB Valorisable			TFPB valorisée	
	Annuité (A)	Report N-1 (R)	Disponible (D = A+R)	valorisation annuelle (V)	Non valorisé à reporter (R=D-V)
2016	20 567 €	0 €	20 567 €	24 712 €	-4 145 €
2017	24 283 €	-4 145 €	20 138 €	15 100 €	5 038 €
2018	24 283 €	5 038 €	29 321 €	24 967 €	4 354 €
2019	24 283 €	4 354 €	28 637 €		28 637 €
2020	24 283 €	28 637 €	52 920 €		52 920 €

Présence de proximité : renforcement et formation/soutien

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : Assurer un entretien qualitatif et une surveillance technique garantissant le bon fonctionnement des équipements et une sécurité de façon optimale. Assurer une présence quotidienne et un accueil permanent pour les locataires.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance : l'entretien des résidences est réalisé par un employé d'immeubles		x	2019	1 787 €	1 787 €	- €	1 787 €	100%
Accueil de proximité	Partenord habitat a installé un point d'accueil. Il réunit un Responsable de secteur, un technicien de secteur, un agent social , une commerciale de secteur,et trois employés d' immeubles. Cette structure, ouverte au public du lundi au vendredi, 2 heures par jour, accueille les habitants du quartier et assure le Service après-vente dans sa globalité, qu'il s' agisse d'une réclamation d'ordre technique ou administratif. Ce service de proximité est très apprécié par les locataires et constitue leur mode principal de communication avec Partenord Habitat. Ce point d'accueil fait partie de l' agence Valenciennes Métropole qui comporte au total 2476 logements, une mutualisation a donc été appliqué sur les frais de fonctionnement liés uniquement au	x		2019	840 €	840 €	0 €	840 €	100%

Entretien/maintenance

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : Le patrimoine en site QPV subit davantage de dégradations, tant au niveau des parties communes que des logements. Des moyens plus importants sont donc mis en œuvre afin de maintenir un niveau satisfaisant de qualité du cadre de vie pour l'ensemble des locataires, mais également pour attirer une clientèle plus exigente et contribuant à l'équilibre du peuplement.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB
SUR-ENTRETIEN PEINTURES	Enlèvement de tags et graffitis. Actions permanentes sur les espaces communs afin de les maintenir en bon état de propreté évitant ainsi une impression d'incivilités récurrentes sur le site		x	2019	1 666 €	1 666 €		1 666 €	100%
SUR-ENTRETIEN MENUISERIES ET EQUIPEMENTS	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...) : Réparation des portes de hall et grilles ANATOLE France (ANZIN) et de l'ensemble des collectifs		x	2019	666 €	666 €		666 €	100%
SURCOUT DE REMISE EN ETAT AVANT RELOCATION	Pour renforcer l'attractivité du site, attirer de nouvelle population et les inciter à venir habiter dans l'immeuble, un effort particulier est réalisé sur les travaux d'embellissement lors des libérations de logements.		x	2019	13 333 €	13 333 €		13 333 €	100%
GESTION DES ENCOMBRANTS	Pour assurer et maintenir les locaux en bon état d'utilisation, avant même la recherche des responsables du dépôt sauvage, les encombrants sont retirés rapidement par une entreprise de nettoyage.	x		2019	1 000 €	1 000 €	- €	1 000 €	100%

Tranquillité résidentielle

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB
COMPTES-RENDUS D'EVENEMENTS	Traitement des incivilités en actionnant la convention mise en place avec le procureur par le biais des comptes-rendus d'évènements, permettant un résultat plus rapide et efficace. Un processus de responsabilisation est mis en place à travers des ateliers et des suivis éducatifs.	x		2019	600 €	600 €	- €	600 €	100%
							- €		
							- €		

Développement social (concertation/sensibilisation des habitants, animation, lien social)

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB
CONCERTATION LOCATAIRES	Convention avec une association locale sur le quartier Carpeaux afin de développer le travail de concertation. Subvention annuelle à l'association de locataires CLCV	x		2019	400 €	400 €	- €	400 €	100%
	Conseil de concertation locative local. Quartier CARPEAUX à ANZIN, animés par le Responsable d'Antenne et le Responsable de Secteur (masse salariale équivalent à 1,5 jours). 10 reunions sur l'année. Mise en place d'un plan d'actions concerté, évalué annuellement, permettant de travailler sur différentes thématiques dans le but d'améliorer la cadre de vie des habitants, et de renforcer le lien social.	x		2019	433 €	433 €	- €	433 €	100%
SENSIBILISATION A LA PROPRETE DES PARTIES COMMUNES	Propreté des paliers et des escaliers. Actions de sensibilisation sur l'entretien des parties communes incombant aux locataires par le biais de contrôle et de rappels à l'ordre sur le respect du réglement intérieur de Partenord Des contrôles réguliers des paliers sont réalisés par le personnel de Partenord Habitat. Des actions de sensibilisation sont réalisés par une communication directe entre notre personnel et	x		2019	1 176 €	1 176 €	- €	1 176 €	100%

TFPB BEUVRAGES - Prévisionnel actions pour l'année 2019

Année	2019
Organisme	PARTENORD HABITAT
Quartier prioritaire/ville	QP059021 RIVES DE L'ESCAUT
Nombre de logements dans le quartier	327, dont 166 exo30 (dont 36 sur Beuvrages)
Montant annuel de l'économie d'impôt générée par l'abattement	24 283 €
dont secteur de Beuvrages	*6 721 €*

Années	TFPB Valorisable			TFPB valorisée	
	Annuité (A)	Report N-1 (R)	Disponible (D=A+R)	valorisation annuelle (V)	Non valorisé à reporter (R=D-V)
2016	20 567 €	0 €	20 567 €	24 712 €	-4 145 €
2017	24 283 €	-4 145 €	20 138 €	15 100 €	5 038 €
2018	24 283 €	5 038 €	29 321 €	24 967 €	4 354 €
2019	24 283 €	4 354 €	28 637 €		28 637 €
2020	24 283 €	28 637 €	52 920 €		52 920 €

Présence de proximité : renforcement et formation/soutien

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : Assurer un entretien qualitatif et une surveillance technique garantissant le bon fonctionnement des équipements et une sécurité de façon optimale. Assurer une présence quotidienne et un accueil permanent pour les locataires.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance : l'entretien des résidences est réalisé par un employé d'immeubles		X	2019	1 787 €	1 787 €	- €	1 787 €	100%
Accueil de proximité	Partenord habitat a installé un point d'accueil. Il réunit un Responsable de secteur, un technicien de secteur, un agent social , une commerciale de secteur,et trois employés d' immeubles. Cette structure, ouverte au public du lundi au vendredi, 2 heures par jour, accueille les habitants du quartier et assure le Service après-vente dans sa globalité, qu'il s' agisse d'une réclamation d'ordre technique ou administratif. Ce service de proximité est très apprécié par les locataires et constitue leur mode principal de communication avec Partenord Habitat. Ce point d'accueil fait partie de l' agence Valenciennes Métropole qui compote au total 2476 logements, une proratisation a donc été appliqué sur les frais de fonctionnement liés uniquement au service assuré pour les 327 logements du QPV.	X		2019	840 €	840 €	0 €	840 €	100%

Entretien/maintenance

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL : prix unit	Nb	Qté	dépense valorisée TFPB
Surentretien	Surcoût des remises en état des logements avant relocation et des travaux d'entretien des parties communes, selon indicateurs financiers ci-joint		X	2020	30 000 €	30 000 €	- €	15 000 €	50%	Fournir les indicateurs financiers . Suite aux diagnostics réalisés en juillet 2017, différentes interventions avaient été fléchées par le conseil citoyen et la Ville; une part de l'enveloppe pourrait être utilisée dans ce cadre.				8 500 €
Gestion des encombrants, petites réparations et propreté résidentielle	Insertion Equipe de 2 personnes à l'année : encombrants, menues réparations dans les parties communes, propreté extérieure	x		2020	10 000 €	10 000 €	- €	10 000 €	100%					8 000 €
Gestion des colonnes enterrées, dépots sauvages et encombrants	Participation aux couts de personnel déployé par la ville pour la gestion des colonnes enterrées et le ramassage des dépots sauvages dans les secteurs équipés (Fénelon, Centre-Ville, Chardonnerets)	X		2020	28 688 €	5 000 €	23 688 €	5 000 €	17%	plus de participation bailleur. Cf dispositif ci-dessus. Quid du service sur le secteur de Fénelon ?				5 000 €

Tranquillité résidentielle

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante : Suivant le CISPD et autres réunions en sous préfecture, il a été constaté que les incivilités étaient récurrentes. Dans le but d'apporter une plus grande sécurité à notre clientèle, un dispositif de médiation doit être mis en place. Médiateurs qui auraient pour but d'accompagner les clients en difficultés et qui serviraient de passerelle aux forces de l'ordre.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher) : Action spécifique au quartier	Type d'action (cocher) : Renforcement des moyens de gestion de droit commun	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL : prix unit	Nb	Qté	dépense valorisée TFPB
Médiation sécuritaire	Marché passé avec la société Protection Plus qui intervient dans les espaces privatifs du bailleur (hall d'entrée notamment pour squat et stroupement) 6 jours par semaine de 22 h à 3 h. Des fiches navettes sont factualisées après chaque maraude. Sur la ville de Beuvrage, la société intervient sur les 163 logements des Chardonnaret et les 30 de la Liberté en centre ville. Aucune charge n'est demandée aux locataires. Coût 5,25/logement/mois		X	2020	12 506 €	12 506 €	- €	10 000 €	80%	L'action a démaré fin juin 2017. Pour 2018, une convention pourrait être passée avec la ville pour définir les contours de la médiation entre les médiateurs de la ville, Protection Plus....	5,4	193	12	8 000 €
Pilotage du dispositif de prévention et de veille et suivi des situations les plus problématiques.	Valorisation du poste de coordinateur de prévention intercommunal . 42000€/an, 4 communes en 2019, soit 10500 pour Beuvrages. Participation SIGH à hauteur de 50%	X		2020	10 500 €	5 250 €	5 250 €	5 250 €	50%	Dans la colonne autre financement, il s'agit de la participation communale, déduction faite du fonds de concours.	42000	4	50%	5 250 €
Système de vidéo-protection	Entretien des caméras dans 3 halls d'entrées de la résidence des chardonnets	X		2020	500 €	500 €	- €	500 €	100%					500 €

Developpement social (concertation/sensibilisation des habitants, animation, lien social)

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL			dépense valorisée TFPB
		Action spécifique au quartier	Renforcement des moyens de gestion de droit commun								prix unit	Nb	Qté	
Mise à disposition à la ville d'un local en rez-de-chaussée de la résidence des Chardonnerets pour favoriser le travail des associations de quartiers	local de 80 m²(130 m² surf comptée) ; les charges (chauffages) étant prises en compte par le bailleur. Coût 3,93 €/m²/12 mois	X		2020	6 130 €	6 130 €	- €	5 000 €	82%	Il s'agit à l'origine d'un L.C.R. qui doit, de droit commun, être mis gracieusement à disposition des résidents. Sa valorisation en exo TFPB ne se justifie pas forcément.	- €	1	12	- €
Actions citoyennes (et animations de quartier)	Actions participatives et citoyennes portées par des groupes d'habitants organisés.	X		2020	4 500 €	4 500 €	- €	4 500 €	100%	Actions participatives et citoyennes portées par le conseil citoyen ou des groupes d'habitants				4 000 €
Chantier éducatif	Chantier à destination de jeunes adultes (18-25 ans) en décrochage et difficulté d'insertion	X		2020	15 708 €	2 500 €	13 208 €	2 500 €	16%	Dossier PV 2019 établi sur cette base.				2 500 €
Chantier participatif	chantier de jeunes CAPEP, comme celui réalisé en 2017 sur les fresques installées à la résidence des chardonnerets. Coût=225 € par jeune x 12 soit 2700€ + achat de matériel 3000€. Jeunes 11 à 14 ans. 50% de jeunes locataires obligatoirement en GP. Les jeunes sont proposés par le service jeunesse de la ville, la médiation et le capep comme opérateur social.	X		2020	5 700 €	1 000 €	4 700 €	1 000 €	18%	Coût=225 € par jeune x 12 soit 2700€ + achat de matériel 3000€. Jeunes 11 à 14 ans. 50% de jeunes locataires obligatoirement en GP. Les jeunes sont proposés par le service jeunesse de la ville, la médiation et le capep comme opérateur social.	225 €		12	1 000 €
Dispositif REBOND	2 Jeunes de 18 à 25 ans en parcours d'insertion. Accompagnement éducatif CAPEP (51 000€ à l'année pour 20 jeunes) + complément de salaire des jeunes(100€/mois/jeune, soit 24 000€) + matériaux (25 000€). Soit un coût prévisionnel de 5000€ par jeune à l'année. Valorisation pour 2 jeunes de Beuvrages à 70% en TFPB.	X		2020	10 000 €	10 000 €	- €	7 000 €	70%	2 Jeunes de 18 à 25 ans en parcours d'insertion. Accompagnement éducatif 51000€ pour 20 jeunes (CAPEP) + complément de salaire (100€/mois/jeune) +matériaux (25000€)	5 000 €		2	7 000 €

Petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Rappel du diagnostic ayant conduit l'organisme à faire un effort particulier au delà de la gestion courante

Lors des diagnostics en marchant, il a été constaté un déficit de signalétique urbaine directionnelle, sur un quartier à l'organisation assez complexe avec beaucoup de sens uniques et interdits. Et les guides routiers informatiques ne sont pas à jour, méconnaissant en particulier les nouvelles voies créées à l'occasion de la rénovation urbaine.

Intitulé de l'action	Descriptif de l'action	Type d'action (cocher)		Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	dépense valorisée TFPB	Taux final de valorisation TFPB	observations	DETAIL CALCUL			dépense valorisée TFPB
		Action spécifique au quartier	Renforcement des moyens de gestion de droit commun								prix unit	Nb	Qté	
Fonds de Travaux Urbain	Participation au FTU mis en place sur la ville afin d'apporter une plus-value aux actions sur les sites QPV - SIGH	X		2020	35 000 €	5 000 €	30 000 €	5 000 €	14%	Fonds de concours à établir pour 2019				4 000 €
			TOTAL PREVISIONNEL	SIGH	205 003 €	128 157 €	76 846 €	95 750 €	47%					72 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la programmation des plans d'actions par bailleurs relatifs au quartier QPV59021 « Rives de l'Escaut » d'utilisation de l'abattement de la TFPB, tel que précisés ci-après,

AUTORISE, à l'unanimité, Madame le Maire à signer toute convention qui découlerait de cette programmation d'utilisation de l'abattement TFPB dans les QPV de la politique de la ville pour la qualité de la vie urbaine 2019-2020, et ses éventuels avenants à venir.

13°) ACTIONS DEPOSEES AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE

Exposé de Monsieur Ali BEN YAHIA :

Le programme d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, pour l'année 2019 au titre du Contrat de ville de l'agglomération de Valenciennes est le suivant :

Pour précision, voici les modalités des co-financements :

- dans la programmation Etat : toute nouvelle action est cofinancée à hauteur maximale de 80% pour l'Etat, une action reconduite est financée à hauteur de 50% par l'Etat.
- dans la programmation ETAT-FIPD et PDSAR : les actions sont financées à hauteur maximale de 50% par l'Etat.
- dans la programmation Région : les actions sont financées à hauteur maximale de 70% par la Région.

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Financeurs	Coût de l'action	Prise en charge/Subvention Ville	Autres financeurs
Chantier éducatif	CCAS de Beuvrages	Etat Ville de Beuvrages Bailleurs (SIGH, Maisons et Cités et Partenord)	15 908 €	5 604 €	5 604 € (Etat) 4700€ (Bailleurs)

AGIR (anciennement Espace ressources)	CAPEP	Etat/Département/ Ville de Beuvrages	25 450 €	8 000 €	8 000 € (Etat) 9 450€ (Département)
Groupe de parents	Ville de Beuvrages	Etat Ville de Beuvrages	6 200 €	1 200 €	5 000 €
FTU Fonds de Travaux Urbains	Ville de Beuvrages	Ville de Beuvrages/ Bailleur (SIGH)/Région	35 000 €	15 000 €	15 000 € (Région) 5 000€ (TFPB SIGH)
Projet d'initiative citoyenne	ADTS	Région/ville	5 490 €	2 000 €	3 490 € (Région)
Nos quartiers d'été	ADTS	Région/ville/ Bailleur (SIGH)	9 000 €	3000 €	5000 € (Région) 1000 € (TFPB SIGH)
PDASR Pla, Départemental d'Action et de Sécurité Routière	Ville de Raismes (CISPD)	Ville de Beuvrages, Anzin et Raismes	4000 €	1 000 €	1 000 € (pour Anzin, Raismes et Petite Forêt chacun)
Enjeux et prévention des dangers d'internet	Ville de Raismes (CISPD)	FIPD Ville de Beuvrages, Anzin et Raismes	5 116 €	639.50 €	2 558 € (Etat) 639.50 € (pour Anzin, Raismes et Petite Forêt chacun)
TOTAL			106 164 €	36 443.50 €	69.720.50 €

Actions intercommunales, la ville n'est pas engagée financièrement dans la programmation, mais elle bénéficie de l'action localement.
Note : la ville est amenée à mobiliser parfois des crédits ville (BP 2019 : 1500 €) mais surtout du personnel pour suivre ces actions.

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	Financeurs
AGIL	La pose	Etat Agglomération
Des mots aux maux	Capep	Etat- Agglomération
COM'ens	DRE GIP	Etat-DRE Agglomération
Groupe de parents	DRE GIP	Etat-DRE Agglomération
Les carnets de la grande traversée	Le boulon	Etat Agglomération

Il vous est proposé d'approuver ce programme et d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou convention afférents à ces différentes actions et le cas échéant l'adhésion à toute association support de ces actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le programme d'actions présenté,

AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer tout acte ou convention afférents à ces différentes actions et le cas échéant l'adhésion à toute association support de ces actions.

Madame le Maire donne lecture du rapport relatif à la quatorzième question.

14°) RAPPORT SUR LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (BEBECHOUETTE)

Exposé de Madame le Maire :

Par délibération en date du 13 mars 2012, le Conseil municipal a acté la construction et la mise en œuvre du projet de Maison de la Petite Enfance à Beuvrages. Ce projet comporte notamment la création d'une structure multi-accueil (crèche / halte-garderie).

Afin de minimiser les risques financiers sur cette nouvelle politique et de façon à garantir la qualité et la continuité du service public de la structure, par délibération du 26 juin 2013, le Conseil Municipal a acté la gestion par délégation de service public de ce multiaccueil.

Par délibération en date du 16 octobre 2015, le Conseil Municipal a désigné le groupement Enfance pour tous – People and baby ayant siège social à Lyon comme délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation de prestations d'accueil dans la structure multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance de Beuvrages.

Ce délégataire a en charge pour une durée de 5 ans :

- La gestion du projet d'établissement ;
- La gestion financière et comptable de l'établissement ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des familles ;
- L'organisation et la gestion de l'accueil des enfants ;
- La gestion de la qualité du service de l'accueil.

Le multiaccueil, dénommé « Bébéchouette », ouvert depuis le 1er janvier 2016, est une structure d'accueil collectif de 18 berceaux. Il organise un accueil régulier, occasionnel et d'urgence pour les enfants de 2 mois à 3 ans, au profit prioritairement des Beuvrageois, pour les aider à concilier vie familiale et professionnelle. La structure fonctionne toute l'année, à l'exception d'une fermeture de 4 semaines en août et une semaine en fin d'année. Bébéchouette a ainsi été ouvert 226 jours en 2017 (228 en 2016).

Le multiaccueil détient un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental. Il est contrôlé par les services de Protection Maternelle et Infantile, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations). Le projet est par ailleurs soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales à travers la Prestation de Service Unique et intégré au Contrat Enfance-Jeunesse de la Ville de Beuvrages renouvelé au 1er janvier 2017 pour la période 2017-2020. Le groupement Enfance pour tous-People&Baby met par ailleurs en œuvre différents audits tout au long de l'année pour garantir la qualité d'accueil : ainsi en 2017 ont été réalisés des audits administratif, pédagogique, « sanitaire et qualité perçue ».

Ressources Humaines

La structure est aujourd'hui dirigée et gérée par un personnel qualifié pour un total de 6,57 ETP, au-delà des seules contraintes réglementaires et conformément à la proposition contractuelle du groupement :

- une directrice, Educatrice de Jeunes Enfants,
- une autre Educatrice de Jeunes Enfants, assurant au besoin les remplacements de la directrice,
- deux auxiliaires de puériculture,
- deux agents Petite Enfance (dont 1 à temps partiel) possédant un CAP Petite Enfance, dont une en Contrat d'Avenir,
- un agent de service (entretien, restauration)

Ces personnels bénéficient de formations régulières (49h de formation à caractère pédagogique en 2017, trois formations en matière de sécurité). Toute absence de courte ou longue durée est systématiquement remplacée, ce qui garantit à la structure un fonctionnement sans interruption et conforme aux contraintes réglementaires.

Enfin, une psychologue et un médecin vacataire assurent des interventions régulières au sein de la structure. Une responsable opérationnelle régionale assure par ailleurs pour People&Baby le lien pour les fonctions supports avec le siège (fonctions RH, comptabilité, etc) et le suivi de la structure.

Un recrutement local a été privilégié dans le recrutement du personnel sous réserve des contraintes réglementaires (conditions de diplômes) et les différents remplacements sont assurés dans les mêmes conditions. Depuis septembre 2016, la structure accueille également des stagiaires, principalement originaires de Beuvrages : 12 stagiaires ont été accueillis en 2017 du niveau CAP au Bac professionnel.

Fonctionnement

Les contrats sont établis au plus près des besoins des familles et le règlement de fonctionnement est remis aux familles au moment de l'inscription en lien avec le dossier d'inscription de l'enfant. L'accueil d'urgence est par ailleurs garanti pour les familles en situation précaire en lien avec les services de la PMI située également dans la maison de la petite enfance. La période d'adaptation et l'accueil de l'enfant sont ainsi gérés par la directrice qui reçoit les parents afin de leur transmettre toutes ces informations lors de l'inscription de l'enfant sur la structure.

La participation financière des parents est calculée selon le barème de la CNAF en fonction des revenus et du nombre d'enfants à charge. Ceux-ci sont révisés au premier janvier de chaque année. Le tarif horaire des familles est donc recalculé en janvier sur les revenus N-2 en fonction des données transmises par la CNAF avec les taux actualisés des prestations de service.
La participation demandée à la famille couvre les couches et l'alimentation sur le temps de présence de l'enfant.

Fréquentation

En 2017, le taux de fréquentation est de 90,77% (taux facturé de 91,48 %) contre 78,86 % l'année précédente. Ce taux reste supérieur à 90% sur le début de l'année 2018. 59 enfants ont fréquenté la structure pendant l'année 2017. Une liste d'attente a été établie qui permet de répondre chaque fois que possible aux demandes d'accueil non satisfaites immédiatement. Depuis la rentrée de septembre 2017, le public accueilli initialement constitué principalement d'enfants de 18 mois ou plus a été renouvelé et Bébéchouette accueille maintenant un grand groupe d'enfants âgés de 14 mois à 2 ans.

Les familles ne trouvant pas chez Bébéchouette de solution d'accueil à leur convenance sont orientées vers les assistantes maternelles de la commune.

La fréquentation par type d'accueil est la suivante : 68 % d'accueil régulier, 27 % d'accueil occasionnel, 3% d'accueil d'urgence et 5% d'accueil périscolaire (enfants désormais scolarisés, âgés de trois ans et fréquentant le multiaccueil en complément).

Projet
La mission première du multiaccueil est d'accompagner la séparation entre l'enfant et sa famille. La qualité de l'accompagnement de cette séparation est ainsi au centre du projet pédagogique de Bébéchouette.
Les missions du multi accueil « Bébéchouette » sont de répondre aux besoins de l'enfant de façon personnalisée, de respecter ses rythmes de vie, d'assurer sa sécurité physique et son développement psychoaffectif et d'encourager son autonomie et sa socialisation par la mise en œuvre d'actions éducatives.

Les parents sont très étroitement associés à la vie de l'établissement : mise en place d'une période d'adaptation adaptée à chaque enfant et à chaque famille, accueil quotidien et transmissions, réunion annuelle sur le fonctionnement général, réunions régulières d'information thématique, activités et projets permettant la participation des parents (ateliers, fêtes...).

En fonction de l'âge des enfants accueillis, le projet d'accueil est nécessairement adapté, comme cela a pu être le cas en septembre 2017 au regard de l'évolution du groupe d'enfants accueillis (enfants plus jeunes). Par ailleurs, des projets nouveaux sont développés chaque année : un accent a ainsi été mis en 2017 sur la notion de « génération durable » : création d'un potager (avec l'aide des services de la ville), recyclage, etc.

Des actions partenariales sont par ailleurs menées : atelier hebdomadaire à la médiathèque, échanges très réguliers avec la PMI, actions passerelles avec les écoles maternelles de Beuvrages pour favoriser la première scolarisation, orientation de familles vers le Lieu d'Accueil Enfant-Parent municipal « Les Petits Pas »...

Echanges avec la Ville
Des modalités d'échanges avec les services de la Ville de Beuvrages ont été établies de façon contractuelle avec notamment des rapports mensuels qualitatifs et quantitatifs. Ces rapports réguliers sont complétés tout au long de l'année par de nombreux échanges plus informels qui garantissent l'efficacité et le suivi des demandes réciproques, tant sur les aspects liés au projet qu'à ceux d'ordre plus fonctionnel (petits travaux, questions pratiques, etc).

Par ailleurs, la directrice de Bébéchouette et la responsable opérationnelle régionale participent de façon active aux projets locaux que sont le Projet Educatif Local et le Contrat Enfance Jeunesse que mène la Ville avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Coût
Le coût de fonctionnement global de la structure est estimé à 1 405 500 € pour cinq ans. Une partie des recettes est assurée par la participation financière des familles et la Caisse d'Allocations Familiales accorde une aide substantielle à travers la prestation de service unique.
La Ville de Beuvrages a à charge une subvention d'équilibre estimée à 364 000 € environ pour les cinq années de la délégation. Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, une aide de la CAF peut être accordée à hauteur de 55% du reste à charge, ce qui ramène la participation de la Ville à environ 164 000 € pour cinq ans.

En 2017, les recettes de la structure s'établissent comme suit : Ville de Beuvrages 18 %, CAF 58 %, autres aides (aide au démarrage, aide contrat d'avenir) 15 % et participation des familles 9 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité présenté.

Intervention de Monsieur José FOSSE : demande si pour l'année 2018, les subventions de la CAF communiquées dans le rapport 2017 seront identiques.

Réponse de Madame le Maire : précise que le coût pour la ville sera plus important en 2018 mais que c'est une donnée prévue contractuellement dans le cadre de la DSP.
Madame le Maire précise que le coût pour la ville est moindre pour les 3 premières années dans la mesure où la structure bénéficie d'une aide de la CAF au démarrage et d'une aide sur les contrats d'avenir.

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Dominique MARY, Adjoint aux Finances, qui donne lecture du rapport relatif à la quinzième question.

15°) ECOLE PAUL LANGEVIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019

Exposé de Monsieur Dominique MARY :

Le Code de l'environnement dispose que les exploitants d'établissements qui reçoivent du public et notamment les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les établissements d'enseignement du 1er et second degré doivent faire l'objet tous les 7 ans d'une surveillance de la qualité de l'air intérieur.
Elle comporte une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et une campagne de mesure de polluants, l'identification de la réduction des sources d'émission de substances polluantes, l'entretien des systèmes de ventilation et des moyens d'aération de l'établissement, la diminution de l'exposition des occupants aux polluants résultant en particulier des activités de nettoyage. Cette évaluation doit être menée par un organisme accrédité.

La campagne de vérification confiée par notre collectivité à la société VERITAS et portant sur nos 4 écoles, le multi-accueil bébéchouette, la médiathèque et la salle Dubedout a mis en exergue une difficulté en ce qui concerne uniquement le renouvellement d'air et ce uniquement pour l'école Primaire Paul Langevin.

La mise aux normes du site est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 45%, sachant que l'appel à projets pour 2019 relatif à ce dispositif nous est parvenu avec une demande de réponse pour le 22 décembre prochain. Il y a donc là opportunité à solliciter ce financement.

Il vous est donc proposé de solliciter la DETR pour 2019 pour la mise en œuvre de ce programme de travaux et d'autoriser Madame le Maire à déposer ce dossier et à signer toute convention ou acte y afférent, sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant
Travaux	254 757,07 €
Maîtrise d'œuvre	22 928,15 €
CSPS	1 270,00 €
Bureau de contrôle	1 910,00 €
Total HT	280 865,22 €
TVA (20%)	56 173,04 €
Total TTC	**337 038,26 €**

Recettes	Montant
DETR 2019 (45% HT)	**126 389,35 €**
Ville de Beuvrages (Fonds propres)	210 648,91 €
Total TTC	**337 038,26 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire,

APPROUVE à l'unanimité l'opération de mise aux normes d'hygiène de l'école Paul Langevin sur la base du plan de financement précité,

AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire à signer tout acte ou convention afférent à cette opération.

Avant de clôturer la séance, Madame le Maire informe l'assemblée que le prochain Conseil municipal aura lieu à titre indicatif et sous réserve de convocation le 17 janvier prochain.

Madame le Maire souhaite aux membres du Conseil municipal de joyeuses fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19H20.

Marie-Suzanne COPIN,

Maire

COMMUNE DE BEUVRAGES 2 (NORD)

Nadine ANZALONE,

Secrétaire de séance